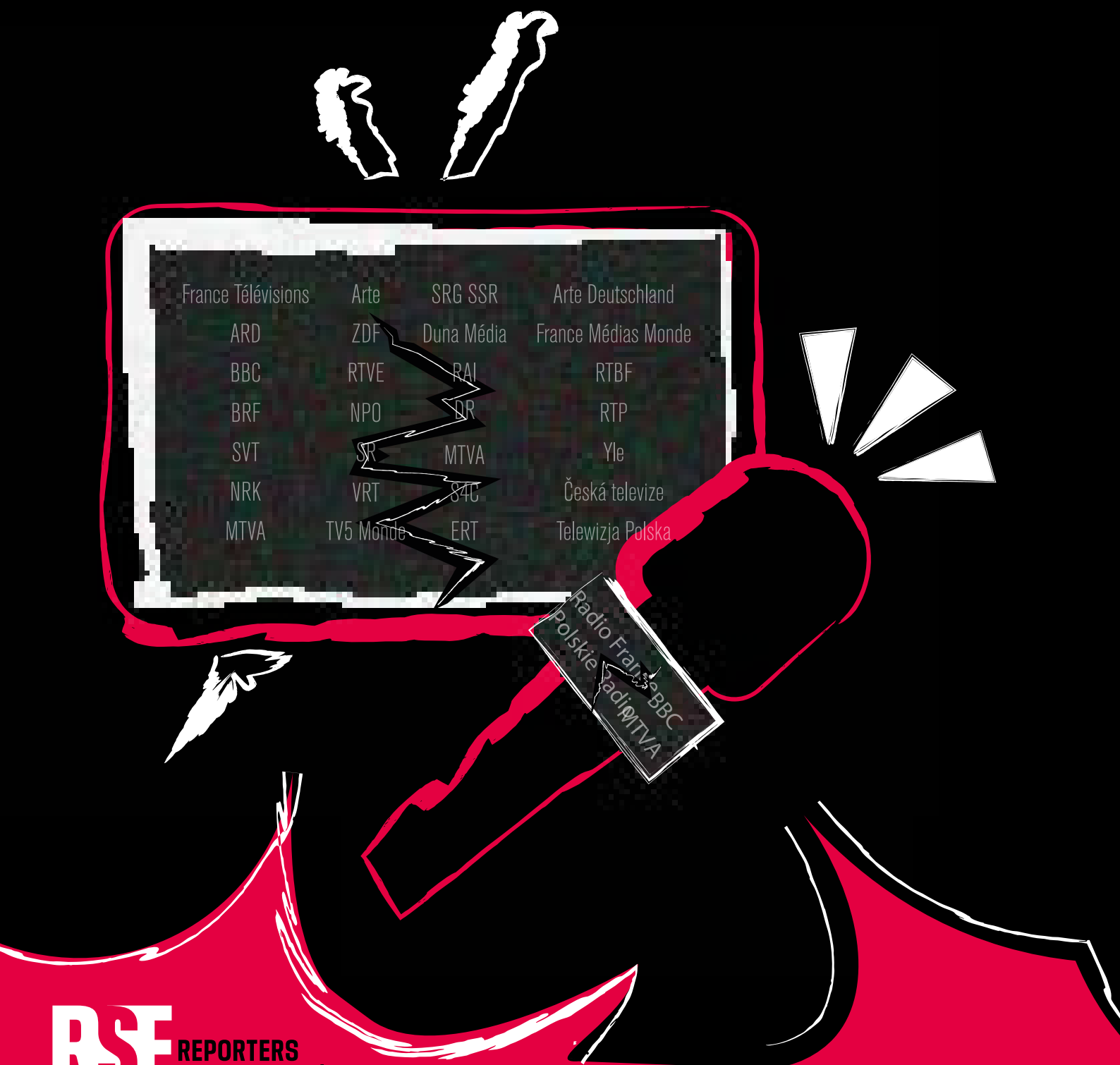


PRESSIONS SUR LES MÉDIAS PUBLICS

Un test décisif pour les démocraties européennes



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

3

1

L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, UNE QUESTION DE SURVIE

5

A/ La gouvernance des médias de service public en jeu	5
Pourquoi la gouvernance impacte-t-elle l'indépendance ?	5
Des nominations effectuées par des organes politiques	6
De l'éclatement des médias de service public aux tendances à la fusion	8
B/ Des incapacités à sanctuariser le financement des médias de service public	11
L'argent, le nerf de la guerre	11
La redevance dans le viseur : un financement à la discrétion des politiques	12
Médias publics vs médias privés : une concurrence « déloyale » ?	15
C/ Crise de réputation des médias de service public ?	17
Le public n'est pas dupe : les ingérences politiques minent la confiance	17
Médias de service public et information fiable : un lien de confiance à nourrir	17
Quel public pour les médias de service public ?	18

2

LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, PROIES DU POLITIQUE

22

A/ Tendances aux ingérences : une « orbanisation » à vive allure	22
L'audiovisuel public hongrois ou la mise en place d'un système de pensée unique	22
Réorganisation des médias publics slovaques et mainmise politique	23
L'audiovisuel public italien : de « Mamma RAI » à « Télé Meloni »	24
B/ L'audiovisuel public, un outil politique pas comme les autres	26
Risques de propagande et d'instrumentalisation politique	26
Des réformes déguisées pour accroître le contrôle des médias publics	28
Le défi du pluralisme	29

3

LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, UN SURSAUT EUROPÉEN

32

A/ Avancées européennes et succès locaux : des médias publics renforcés	32
Des alliances européennes	32
La législation en vigueur : l'union européenne à la rescousse des médias publics ?	33
Des exemples inspirants	33
B/ Vers la solution d'un audiovisuel public extérieur fort et indépendant	35
Le rôle spécifique de l'audiovisuel extérieur	35
Un intérêt géostratégique évident	35
C/ Les 12 recommandations de RSF	37

ENQUÊTE STATISTIQUE DE RSF

MÉTHODOLOGIE

Reporters sans frontières (RSF) a mobilisé, pour ce rapport, son réseau de correspondants de la zone Union européenne (UE), les sections allemande, finlandaise, autrichienne, suédoise, espagnole et suisse de l'organisation ainsi que le bureau de RSF au Royaume-Uni. Pour apporter un volet comparatif à cette étude, des exemples issus de pays européens, non membres de l'UE, comme le Royaume-Uni et la Suisse,

viennent ponctuer l'analyse. Vingt-neuf personnes ont répondu à un questionnaire en anglais de 35 questions relatives à l'écosystème des médias de service public, à l'indépendance, au financement, aux ingérences et aux évolutions au cours des dix dernières années. Le rapport s'appuie également sur des entretiens avec des experts et des acteurs des médias de service public, ainsi que sur des rapports déjà produits sur le sujet.

DÉFENDRE UN SERVICE PUBLIC

par **Thibaut Bruttin**

Directeur général de RSF

Le 8 août 2025, l'article 5 de la législation européenne sur la liberté des médias deviendra applicable. Il impose aux États membres de l'Union européenne des obligations en matière d'indépendance éditoriale et fonctionnelle des médias de service public. Une mesure qui tient autant de la consécration que de la sauvegarde.

L'élection de Donald Trump et la suppression annoncée de l'audiovisuel extérieur américain ont mis en exergue l'offensive menée par un certain nombre de forces politiques contre les radios et télévisions publiques à travers l'Europe. Leur prise de contrôle, leur définancement, voire leur démantèlement, deviennent des éléments de programme fréquents de ceux qui entendent mettre en œuvre des politiques inspirées de celle du président des États-Unis.

Depuis ma nomination au poste de directeur général de Reporters sans frontières (RSF) en juillet 2024, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de dirigeants de l'audiovisuel public européen. Tous m'ont fait part de critiques, souvent virulentes, parfois excessives envers eux. Un même constat s'impose : de sujet d'intérêts politiques, leurs organisations deviennent des pions dans le jeu politique. Tandis que les réformes de gouvernance peuvent porter en germe le spectre d'une mise au pas, l'enfer est pavé de bonnes intentions financières : les légitimes contraintes budgétaires, dans un contexte difficile en la matière, peuvent cacher la politisation et l'instrumentalisation des budgets.

Et c'est ainsi que les médias de service public européens sont traversés par de multiples crises. Une crise économique : leur financement est régulièrement remis en cause. Une crise technologique : ils doivent parvenir à se hisser à la hauteur des plateformes numériques. Une crise géopolitique : ils peuvent aisément être transformés en porte-voix gouvernemental, comme en Italie, et en officine de propagande du Kremlin, comme c'est le cas en Hongrie. Une crise de confiance, enfin, qui va de pair avec une concentration des crispations autour de leur indépendance et de leur méthode de financement.

Or, comme tous les médias d'information, les médias de service public ne doivent pas être tenus en-dehors de la critique. Leur fonctionnement mériterait d'être renforcé pour répondre à des critères d'indépendance et, qui plus est, leur financement par l'impôt comme le fait qu'ils appartiennent à la communauté citoyenne (« *Mamma RAI* », « *Auntie BBC* ») renforcent même l'exigence de transparence et légitiment le fait qu'ils soient des objets de conversation publique et de débat politique.

Toutefois, le présent rapport prend la température, esquisse des scénarios, certains heureux (la redevance audiovisuelle a été augmentée en Tchéquie), d'autres funestes (la disparition de la radio publique du Liechtenstein), et propose des recommandations. Un sursaut européen est nécessaire pour inventer le service public de l'information de demain.



L'ÉMERGENCE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC DANS L'UNION EUROPÉENNE EN DATES

Fin des années 1920 - Début des années 1930 | Apparition des premiers radiodiffuseurs publics en Europe.

1921 | Création, en France, du premier poste de la radiodiffusion d'État à la tour Eiffel, qui inaugure les usages civils de la radiodiffusion jusqu'alors réservée à l'armée.

1922 | Création de la British Broadcasting Company au Royaume-Uni, qui s'impose comme un modèle d'indépendance en Europe et devient une entité publique, la British Broadcasting Corporation (BBC), en 1927.

1923 | Lancement en Tchécoslovaquie de Radiojournal, le plus ancien service public radiophonique en Europe continentale.

1924 | Création de l'Unione radiofonica italiana, l'ancêtre de la RAI en Italie.

1933 | En Allemagne, la radio, avec des programmes émis en 53 langues, est sous l'étroit contrôle de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du Reich.

1934 | Nationalisation de la Reichs-Rundfunk-Gesellschaft en Allemagne, qui devient radiodiffuseur national.

1933 | Les régimes nazi et fascistes utilisent les ondes radiophoniques pour désinformer la population des pays adverses : Mussolini, en Italie, y émet notamment ses discours.

1940 | La BBC propose des bulletins d'information en 16 langues (et jusqu'à 40 à la fin de la guerre), pour contrer les discours des régimes nazi et fascistes. Le régime de Vichy en France interdit et punit l'écoute de la BBC.

1942 | Le gouvernement américain fonde les radios Voice of America, Radio Free Europe et Radio Liberty.

1945 | En France, le gouvernement provisoire interdit les stations de radio et de télévision privées, estimant qu'un strict monopole d'État est le seul moyen de préserver l'audiovisuel des ingérences étrangères.

1950 | Les radiodiffuseurs de toute l'Europe occidentale se réunissent pour fonder l'Union européenne de radio-télévision (UER), et ceux d'Europe de l'Est créent l'Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (OIRT), qui sera dissoute en 1992.

1952 | La télévision publique italienne lance le *Telegiornale*, journal télévisé quotidien.

1975 | Progressive disparition du monopole d'État avec la dissolution de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) en France pour laisser place à sept sociétés différentes, dont Radio France et TF1.

La construction européenne s'accompagne de la mise en place de médias publics européens tels que Eurosport en 1989, Euronews en 1993 et ARTE en 1992.

1 | L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, UNE QUESTION DE SURVIE

A/ LA GOUVERNANCE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC EN JEU

S'il n'existe pas un modèle d'audiovisuel public commun dans l'Union européenne, on observe depuis plusieurs décennies en Europe une évolution des radiodiffuseurs publics, initialement sous contrôle étatique, vers des médias de service public indépendants. Mais le Conseil de l'Europe reconnaît, dès 2012, que « garantir le degré approprié d'indépendance à l'égard de l'État » reste l'un des principaux défis pour ces médias. Plus de dix ans plus tard, plutôt que de s'éloigner du statut de radiodiffuseur d'État pour aller vers celui d'un média garantissant pleinement l'indépendance fonctionnelle de sa direction et l'indépendance éditoriale de sa rédaction, les médias de service public européens s'en rapprochent dangereusement. Aussi, la tendance à la fusion des différents acteurs des médias publics pose des défis à ce sujet.

| POURQUOI LA GOUVERNANCE IMPACTE-T-ELLE L'INDÉPENDANCE ?

Les exigences fondamentales en matière de gouvernance découlent du rôle et de la fonction des médias de service public dans les sociétés démocratiques : encourager le débat démocratique, favoriser la liberté des médias et le pluralisme, soutenir la cohésion sociale et nourrir la diversité culturelle en Europe, comme le rappelle l'Union européenne de radio-télévision (UER) – première alliance mondiale de médias de service public qui compte 113 membres dans 56 pays, principalement en Europe et qui promeut la coopération entre les radiodiffuseurs et agit pour que le rôle des médias de service public soit reconnu et pris en compte par les décideurs.

L'indépendance éditoriale et institutionnelle à l'égard des pouvoirs politiques et économiques se concrétise avant tout par l'indépendance structurelle du média de service public, c'est-à-dire sa gouvernance et sa capacité à n'être pas perméable aux ingérences. La gouvernance représente, selon l'UER, « l'ensemble des règles et pratiques déterminant la façon dont un organisme est dirigé : qui prend les décisions, comment les parties prenantes peuvent faire entendre leurs voix et comment l'organisme rend des comptes. Dans le cas des médias de service public, la gouvernance fait référence au système de gouvernance "externe", normalement défini par la législation sur les médias de service public, ainsi qu'aux arrangements "internes" conclus par les instances exécutives et de surveillance des médias de service public ».

L'ingérence politique peut concrètement être évitée au moyen de garanties juridiques et de mécanismes de surveillance qui « mettent une distance entre les médias de service public et les institutions politiques, et plus particulièrement les branches exécutive et législative, mais aussi les partis politiques », comme le souligne l'UER dans ses recommandations :

- les représentants de l'État et les responsables politiques doivent être empêchés de devenir membres des organes de surveillance des médias de service public ou de les influencer, et une stricte séparation entre les organes de surveillance et de direction doit être maintenue ;
- les dirigeants des médias de service public ne doivent pas être nommés par les pouvoirs exécutif ou législatif, mais par des organes de contrôle indépendants, via des procédures claires et transparentes, et les critères de sélection doivent reposer sur les qualifications professionnelles et l'expérience acquise ;
- des lignes directrices et des codes de déontologie doivent être établis au sein des médias de service public pour préserver au mieux leur indépendance éditoriale.

Gouvernance et indépendance : que dit l'Union européenne ?

Les standards européens de l'indépendance des médias publics sont définis par la recommandation du Conseil de l'Europe sur la gouvernance des médias publics de 2012 et par l'article 5 de la législation européenne sur la liberté des médias (EMFA – European Media Freedom Act), récemment adoptée et juridiquement contraignante, entrée en vigueur le 7 mai 2024 et dont la plupart de ses mesures s'appliqueront à compter du 8 août 2025.

L'EMFA oblige ainsi les États membres à faire en sorte que les fonds publics qui leur sont destinés soient suffisants, stables et prévisibles.

« Les États membres veillent à ce que les procédures de financement des fournisseurs de médias de service public soient fondées sur des critères transparents et objectifs préalablement établis. Ces procédures de financement garantissent que les fournisseurs de médias de service public disposent de ressources financières suffisantes, durables et prévisibles correspondant à l'accomplissement de leur mission de service public et leur permettant de se développer dans le cadre de celle-ci. Ces ressources financières sont de nature à permettre que l'indépendance éditoriale des fournisseurs de médias de service public soit préservée. »

La direction et le conseil d'administration des médias de service public devront également être nommés de manière transparente. Leur mandat devra être suffisamment long pour garantir l'indépendance du média et les renvoyer avant la fin de leur mandat doit être dûment justifié et exceptionnel. *« Les fournisseurs de médias de service public jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics, conformément à leur mission de service public ».*

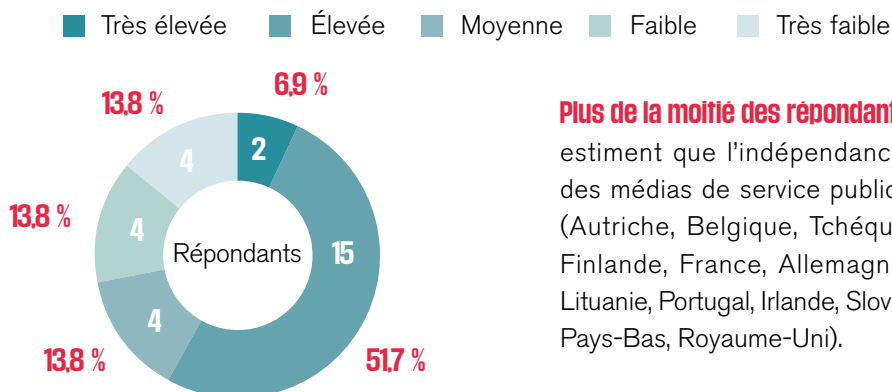
« Les fournisseurs de médias de service public jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics, conformément à leur mission de service public ».

Extrait de l'article 5 de l'EMFA

DES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR DES ORGANES POLITIQUES

Cependant, une véritable indépendance tient au moins autant, si ce n'est plus, à l'existence d'un cadre juridique approprié qu'à sa mise en œuvre effective et impartiale, par le biais d'une autorité de régulation administrative qui doit elle-même faire la preuve de son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et législatif. Si les médias de service public doivent avoir un minimum de lien avec le pouvoir législatif – par exemple, lors d'auditions devant le Parlement afin de s'assurer qu'ils respectent leurs obligations –, ils doivent être aussi indépendants que possible du pouvoir exécutif. Malgré une confiance relative des répondants au questionnaire de RSF (voir encadré page 7) en l'indépendance éditoriale des services publics, celle-ci est mise à mal. Nomination des dirigeants par le gouvernement à Chypre, en Grèce ou à Malte, par un ministère en Pologne ou au Danemark, par le gouvernement et les partis politiques au pouvoir en Italie...

DIRIEZ-VOUS QUE L'INDÉPENDANCE ÉDITORIALE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC EST... ?

**Plus de la moitié des répondants (15 sur 29)**

estiment que l'indépendance éditoriale des médias de service public est élevée (Autriche, Belgique, Tchéquie, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Portugal, Irlande, Slovaquie, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni).

La manière dont sont dirigés les médias publics constitue un enjeu fondamental pour garantir leur indépendance ou, à l'inverse, pour les mettre sous contrôle politique, soulevant ainsi des interrogations sur l'autonomie éditoriale de ces institutions. Dès lors que la nomination des dirigeants d'un média de service public – qu'il s'agisse du directeur général ou des membres du conseil d'administration – est effectuée par un ou plusieurs organes politiques – gouvernement, président ou parlement –, les décisions prises sont d'emblée politisées. Illustration en Grèce, où le porte-parole du gouvernement est en même temps chargé de superviser les médias de service public, alors même que l'autorité de régulation de la radiodiffusion publique, le Conseil national de radiotélévision, accusé de lenteur et d'inefficacité, n'a été remanié de manière significative ni par le gouvernement actuel ni par le précédent. En Bulgarie, c'est l'affiliation politique qu'affichent les membres du Conseil des médias électroniques qui affaiblit nettement l'indépendance éditoriale. En Hongrie, l'absence d'indépendance à l'égard du pouvoir est, quant à elle, renforcée par des distinctions honorifiques de l'État [remises régulièrement](#) aux dirigeants ou aux rédacteurs en chef des chaînes de la MTVA, le groupe de radiodiffusion publique du pays.

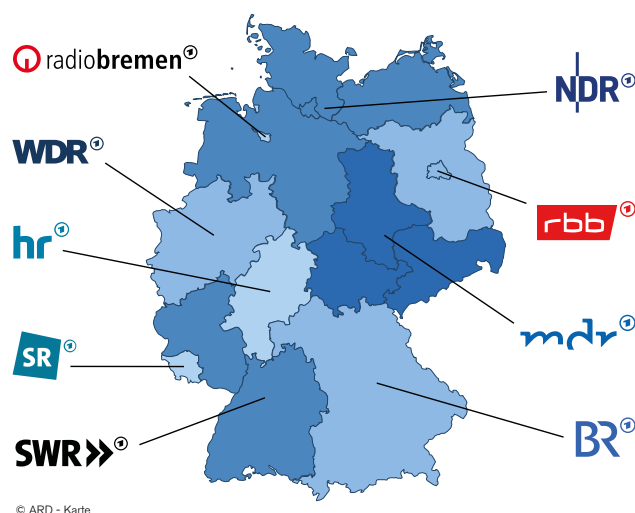
En Espagne, la situation a semblé s'améliorer avec le gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero qui, en 2006, a approuvé une loi pour que ce soit le Parlement, et non le gouvernement, qui désigne le président de la RTVE. Cependant, le gouvernement suivant, avec à sa tête Mariano Rajoy, membre du Parti populaire, est retourné au modèle de désignation politique, ne laissant qu'une infime indépendance éditoriale à la RTVE, marquée notamment par [un manque criant](#) de pluralité des points de vue exprimés à l'antenne. En plus d'avoir nommé le dirigeant du radiodiffuseur public, le gouvernement Rajoy embauchait des journalistes externes alignés sur ses idées. En 2018, les salariés de la RTVE ont organisé pendant des mois [des « vendredis noirs »](#) – tous les journalistes de la télévision publique s'habillaient en noir pour matérialiser leur protestation contre ces ingérences politiques. Des pressions qui ont amené à un accord historique instaurant l'élection du président et des membres du conseil d'administration par un appel d'offres. Cependant, le blocage ultérieur de la loi par l'opposition ainsi que la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui ont empêché la formation d'une direction pérenne. Pour mettre fin à cette situation, le gouvernement de Pedro Sanchez a adopté un décret contraire à ses engagements et à l'esprit même de l'EMFA : c'est le Parlement, par majorité absolue (et non plus par les deux tiers des voix), qui procède à la nomination de la présidence et du conseil d'administration ce qui, de facto, a constitué, fin 2024, une direction proche du [gouvernement et de ses alliés](#) parlementaires des partis de gauche et indépendantistes.

I DE L'ÉCLATEMENT DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC AUX TENDANCES À LA FUSION

Paysage éclaté et régionalisé en Allemagne, diversité linguistique et régionalisation en Belgique et en Espagne, centralisation au Royaume-Uni et en Italie : le paysage des médias de service public en Europe demeure particulièrement hétéroclite.

En Allemagne, l'ARD (Arbeitsgemeinschaft der öffentlich-rechtlichen Rundfunkanstalten der Bundesrepublik Deutschland) rassemble les radiodiffuseurs publics régionaux d'Allemagne (voir carte).

Les médias publics en Allemagne : une organisation régionalisée



La Belgique a cela de singulier qu'elle ne compte aucun média de service public national : trois médias de service public assurent la couverture de leurs communautés linguistiques respectives : Radio Télévision Belge de la Communauté Française (RTBF), Vlaamse Radio en Televisieomroep (VRT) et Belgischer Rundfunk (BRF).

En Espagne, où le pouvoir est très décentralisé, la FORTA (Federación de Organismos o Entidades de Radio y Televisión Autonómicos) rassemble 12 radiodiffuseurs publics des communautés autonomes (régions).



Cependant, une tendance à la convergence, notamment entre la radio et la télévision publiques, se dégage depuis une dizaine d'années. En 2023, selon les données de l'UER, les principaux services de diffusion de la radio et de la télévision publiques sont fournis par une seule entité dans 80 % des pays de la zone couverte par l'UER. Cette tendance est conforme à celles du marché et de la consommation, qui indiquent une convergence des médias, des formats de médias et des usages.

En Europe, seuls quelques pays ont conservé deux institutions distinctes pour la radio et la télévision publiques. C'est le cas en France, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Tchéquie, en Suède, en Arménie et en Lettonie. En France, cette distinction est l'objet de débat : une initiative de fusion des acteurs de l'audiovisuel public est proposée pour rationaliser leur fonctionnement. La concentration accrue du pouvoir décisionnel au sein d'une société-mère – une holding – suscite des craintes quant à l'indépendance des médias de service public français.

L'union fait-elle la force ?

Pendant sa campagne électorale en 2017, Emmanuel Macron évoquait déjà son souhait de créer une « BBC à la française ». La proposition de loi du sénateur français Laurent Lafon, déposée en avril 2023, prévoit la création d'une société, France Médias, qui regrouperait les filiales France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), et dont le capital serait détenu directement et à 100 % par l'État. France Médias Monde, qui rassemble l'audiovisuel extérieur français (Radio France internationale, France 24 et Monte Carlo Doualiya), est exclue du périmètre, à la suite d'un amendement du gouvernement.

L'audiovisuel public français est vent debout contre cette proposition de réforme – plusieurs jours de grève se sont succédé entre mars et juin 2025, alors que le projet gouvernemental a été examiné à l'Assemblée nationale à partir du 30 juin. L'Assemblée a rejeté la proposition de loi, qui lui sera de nouveau soumise à l'automne 2025. Pour l'économiste et spécialiste des médias français, Julia Cagé, il est nécessaire de remettre en perspective cette proposition de loi dans un contexte plus long, afin de comprendre les craintes des salariés de l'audiovisuel public.

« Le secteur a été très fortement fragilisé en France au cours des dernières années : les ressources dont il bénéficie pour nous informer ont été fortement réduites, avec la fin de la compensation des pertes financières liées à la suppression de la publicité, la non-indexation de la redevance sur l'inflation plusieurs années consécutives, la baisse nominale

de la redevance, et enfin sa suppression pure et simple. Ces coupes budgétaires drastiques se traduisent aujourd'hui par moins de moyens et donc moins de salariés, et en particulier moins de journalistes pour l'audiovisuel public. À cette fragilisation économique et financière, s'ajoute la suppression de la redevance décidée par Emmanuel Macron qui remet en question les conditions de son indépendance. Certes la redevance n'était pas idéale, mais elle avait l'immense mérite d'être un financement affecté, et de poser de ce point de vue des jalons en termes d'indépendance. Aussi le projet de holding arrive sans vraiment nous dire pourquoi ni comment. Il n'y a par exemple pas eu d'étude d'impact digne de ce nom. Or l'on sait des précédentes expériences que la holding sera forcément extrêmement coûteuse ; cela signifie ainsi que l'on crée une nouvelle couche pour avoir au final moins de ressources pour informer. »



« À un moment où les médias privés sont de plus en plus concentrés, où les journalistes sont de plus en plus fragilisés dans leur indépendance, on aurait besoin d'un audiovisuel public fort, de qualité, indépendant et suffisamment financé. Or c'est l'exact inverse qui se dessine sous nos yeux. »

Julia Cagé
Économiste

La BBC est-elle l'avenir de l'audiovisuel public ?

Créée en 1922 et dotée de son nom actuel, British Broadcasting Corporation, en 1927, la BBC s'est imposée comme la réussite mondiale, sinon européenne, de l'audiovisuel public, dans des contextes politiques, économiques, technologiques et médiatiques en perpétuelle évolution. Celle qui est aussi surnommée « Auntie » ou la « Beeb » est regardée, écoutée ou lue chaque semaine par près d'un demi-milliard de personnes – en anglais, mais aussi dans 41 autres langues, du bengali au pendjabi, du russe à l'ukrainien, en passant par l'amharique et le swahili.

« À travers le monde, les trois quarts des gens n'ont pas accès à la presse libre. Le monde repose sur un très petit nombre de services publics, dont la BBC. »

Claire Enders, fondatrice d'Enders Analysis, une société de recherche en média, (entretien avec *Le Monde*, 2022).

L'indépendance de la BBC est davantage le fruit de sa longue histoire que de la manière de nommer sa gouvernance. En effet, la « charte royale » qui définit ses obligations pour onze ans et lui garantit des revenus ainsi qu'un conseil d'administration – neuf membres nommés par la BBC et cinq autres, dont le président,

par le gouvernement – ne sauraient suffire. « Auntie » puise sa force dans une tradition journalistique sans complaisance. À ce titre, les rapports entre le gouvernement britannique et la BBC n'ont pas toujours été tendres. Pendant la guerre des Malouines, en 1982, Margaret Thatcher, alors Première ministre, accuse le groupe de trahir la patrie ; Tony Blair, quant à lui, met en cause un parti pris à propos de sa décision de participer à la guerre d'Irak en 2003.

Certes préservé, le groupe d'audiovisuel public britannique n'est pas épargné par des coupes budgétaires. En 2015, dès la réélection de David Cameron, dorénavant à la tête d'un gouvernement composé uniquement de conservateurs, la BBC s'est vue contrainte de participer au plan d'économies imposé à bien d'autres organisations du secteur public. Cette politique d'austérité se traduit pour la BBC par une ponction de 700 millions de livres (796 millions d'euros) entre 2015 et 2021 et, plus concrètement, par la suppression d'un millier d'emplois, la vente de 40 % du parc immobilier et la réduction des coûts administratifs. L'arrivée de Boris Johnson en 2019 précipite une crise en gestation depuis des années au sein de la BBC, que suivent pourtant 91 % des Britanniques chaque semaine. Il remet en cause la redevance, et fragilise d'autant plus le média de service public.

B/ DES INCAPACITÉS À SANCTUARISER LE FINANCEMENT DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC

Le financement des médias de service public, qui peut prendre différentes formes au sein de l'Union européenne, est la condition même de leur subsistance, et conditionne aussi leur indépendance. La réglementation européenne en fait un pré-requis : pour être en mesure de préserver leur rôle de protection et de promotion d'une information fiable, indépendante et pluraliste, les médias de service public doivent bénéficier d'un financement stable et suffisant, indépendant et libre de toute ingérence politique, équitable et transparent. Pourtant, leur coût est souvent l'objet de critiques et la cible de politiques d'austérité.

I L'ARGENT, LE NERF DE LA GUERRE

Les groupes de médias de service public sont très souvent la cible de critiques à l'égard de leur coût – jugés trop élevés –, à la fois dans des pays ayant connu des cures d'austérité (Espagne, Portugal, Italie), et dans des pays en meilleure santé économique (Suisse, Allemagne). Dans un cas extrême, la Grèce est allée jusqu'à supprimer, en 2013, son radiodiffuseur public pour des raisons d'austérité. Cependant, après plusieurs jours d'occupation des bâtiments du groupe audiovisuel public grec, ERT, et une réaction des autorités au mouvement contestataire, une chaîne transitoire est lancée à l'été 2013 sous le nom de DT, avant qu'un nouveau groupe Nerit voit finalement le jour en mai 2014. En 2015, Nerit disparaît, laissant à nouveau la place à l'ancien groupe public ERT, à la suite de la promesse électorale du nouveau gouvernement au pouvoir.

Dans les années qui viennent, les États européens vont être amenés à traiter deux enjeux principaux qui risquent de provoquer des changements dans la méthode de financement des médias de service public :

- le ralentissement économique (0,4 % de croissance dans l'UE en 2023, et 1% en 2024) qui fait peser un risque sur les finances des médias de service public, qui ne seront probablement pas épargnées par d'éventuelles politiques d'austérité ;
- l'applicabilité progressive de l'EMFA, et en particulier de l'article 5, le 8 août 2025, qui va imposer aux États membres de revoir leur copie afin d'entrer en conformité avec le règlement européen.

Il relève du devoir de l'État de trouver un financement pérenne pour les médias de service public, afin que l'information libre, fiable et pluraliste, dont doit disposer tout citoyen, ne soit réduite à des querelles commerciales.

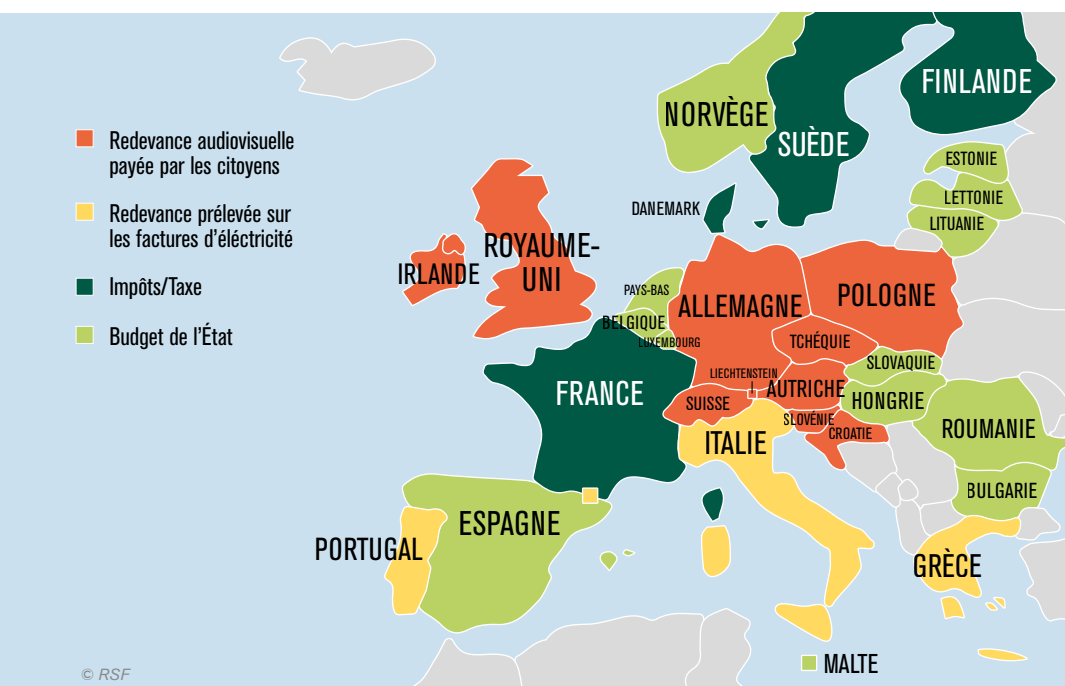
Dans l'Union européenne, le financement des médias de service public peut être :

- **intégralement public**, généralement perçu *via* une redevance ou des fonds publics puisés directement dans le budget de l'État – dans certains pays, comme la Finlande ou le Danemark, le financement public suffit ;
- **mixte, à la fois public et privé** – la majeure partie des médias de service public de l'Union européenne perçoivent, en complément de ressources publiques, des recettes publicitaires ou d'autres activités commerciales.

Quatre principaux modes de financement public des médias de service public se dégagent :

- une redevance audiovisuelle payée par les citoyens ;
- une redevance prélevée sur les factures d'électricité ;
- un prélèvement adossé à un impôt ou une taxe ;
- un financement sur le budget de l'État, souvent assorti de certaines garanties sur la prévisibilité des dotations.

LA REDEVANCE DANS LE VISEUR : UN FINANCEMENT À LA DISCRÉTION DES POLITIQUES



La redevance, utilisée par dix des 27 pays de l'Union européenne (Autriche, Croatie, Tchéquie, Allemagne, Grèce, Pologne, Irlande, Roumanie, Slovaquie, Suède), fait régulièrement office de cible de choix lorsqu'il s'agit de faire disparaître, souvent à des fins populistes, une taxe. Déjà en 2008, en Italie, le Parti du peuple de la liberté de Silvio Berlusconi – par ailleurs principal actionnaire du plus gros groupe de médias italien (Mediaset) – blâmait le coût de la redevance et son poids dans le budget des ménages. Elle était pourtant l'une des plus faibles d'Europe (107 euros par an).

Quant à la solution de crédits alloués directement depuis le budget de l'État, sans mesures concrètes pour garantir la pluriannualité du financement et sa protection contre d'éventuelles pressions politiques, elle s'avère dangereuse. Là où la redevance audiovisuelle est remplacée par une budgétisation, le budget des médias publics baisse d'environ 9 % tandis qu'il augmente lorsque la redevance est réformée (+ 14 %) ou remplacée par une taxe fléchée (+ 9 %), selon les données de l'UER. Le financement devient alors vulnérable aux tractations politiques annuelles et aux réductions budgétaires potentielles au profit d'autres priorités du gouvernement.

En Slovaquie, par exemple, le remplacement de la redevance par un pourcentage du PIB – mesure initiée par le précédent gouvernement – a permis à la nouvelle équipe populiste de Robert Fico de revoir ce taux à la baisse, le faisant passer de 0,17 % (jamais appliqué) à 0,12 %. Cette décision s'est traduite par une réduction de 30 % du budget du groupe audiovisuel public RTVS par rapport à l'ancien système.

En Roumanie aussi, la redevance a été supprimée pour être remplacée par un financement direct par le budget de l'État en 2016, ce qui a pérennisé le sous-financement des médias de service public, ralenti leur développement et accru leur vulnérabilité aux pressions politiques, bien qu'ils continuent de produire du journalisme de qualité.

Sans un financement suffisant, durable et prévisible, l'indépendance ne peut rester qu'à l'état de fantôme. C'est à ce degré zéro d'indépendance que le Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ), arrivé en tête des élections législatives de septembre 2024, souhaite amener l'audiovisuel public autrichien. Même si Herbert Kickl, le chef de l'extrême droite autrichienne, n'est finalement pas parvenu à former une coalition pour lui permettre de devenir chancelier, il garde la volonté de démanteler l'ORF (Österreichischer Rundfunk). Premier coup qu'il souhaite porter aux médias de service public ? La suppression de la redevance et le financement de l'ORF via le budget fédéral, permettant ainsi de réduire drastiquement son budget en agissant directement dessus.

Si la redevance apparaît être la plus à même de répondre aux exigences de l'EMFA, sa forme actuelle reste toutefois à moderniser : elle reste conditionnée à la détention d'une télévision ou d'une radio, à l'heure où les populations consomment les services de l'audiovisuel public via des tablettes, smartphones ou ordinateurs.

L'initiative « No Billag » en Suisse : les citoyens à la rescousse des médias publics

C'est un soupir de soulagement qu'ont poussé, le 4 mars 2018, les salariés du service public audiovisuel suisse. 71,6 % des électeurs ont dit non à l'initiative « No Billag », qui visait à privatiser tous les médias. Les Suisses ont choisi de continuer à payer la taxe annuelle qui sert à financer le radiodiffuseur national de service public, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR) et les 34 chaînes de télévision et radio privées locales et régionales. Toutefois le courant porté par les partisans de « No Billag » illustre un rejet croissant à l'égard du financement obligatoire de l'audiovisuel en Suisse, et ailleurs en Europe. Le retour à un choix citoyen, celui du public, a permis de désamorcer le mouvement. Un nouveau référendum est prévu pour 2026 : l'objectif est de réduire considérablement le coût de la redevance, sans pour autant la supprimer, pour la ramener à 200 francs par ménage et par an.



Ce référendum est très contesté et, s'il venait à être approuvé, cela signifierait un changement radical dans l'organisation et la structure de SRG SSR.

Le vote populaire sur [l'avenir de Radio Liechtenstein](#), le seul média public de la principauté, n'a pas eu le même effet : le référendum tenu le 27 octobre 2024 a abouti à la suppression de son financement. Le parti d'opposition, Démocrates pour le Liechtenstein, à l'initiative du vote, dénonçait les coûts de la radio, estimant que ces dépenses étaient disproportionnées par rapport à la qualité des programmes et aux faibles subventions accordées aux médias privés. Radio Liechtenstein a vécu le cauchemar qui hante l'ensemble de l'audiovisuel public européen : la disparition ou la privatisation. Elle a disparu des ondes en avril dernier.

En Pologne, où le système de redevance ne remplit pas pleinement son rôle en raison de taux de recouvrement très faibles, les médias de service public dépendent de l'État depuis de nombreuses années. En contrepartie du contrôle presque total de l'audiovisuel polonais par le gouvernement Droit et justice (PiS), les médias de service public perçoivent des subventions provenant du budget de l'État. Afin de pouvoir remanier la direction de la Télévision polonaise (TVP) et de la Radio polonaise sous forte influence du PiS, le nouveau gouvernement de Donald Tusk, du parti Coalition civique, en place depuis 2024, a mis les médias publics en liquidation. Or, sur le plan du financement, il s'est heurté à l'opposition : le Conseil national de la radiodiffusion (KRRiT) – contrôlé par celle-ci – a cessé de redistribuer aux médias la redevance collectée auprès des foyers, l'ancien président du PiS, Andrzej Duda, ayant bloqué un projet de loi garantissant aux médias publics un financement suffisant provenant de la redevance audiovisuelle. Par conséquent, le gouvernement est contraint de les financer directement par l'État. Certes, la propagande du PiS a été remplacée par le journalisme sur l'écran de TVP. Mais le [rapport](#) du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a constaté un biais en faveur du gouvernement lors de l'élection présidentielle de 2025. RSF, dont une partie des recommandations avait été [reprise](#) dans le cadre d'une consultation publique sur la réforme législative des médias publics lancée par le gouvernement en 2024, a [appelé](#) le nouveau président Karol Nawrocki, candidat du PiS, à s'engager à forger un accord entre les partis politiques sur une initiative qui garantira l'indépendance de l'audiovisuel public.

Bonnes pratiques : le financement des médias de service public en Tchéquie

Le débat politique sur l'augmentation de la redevance en Tchéquie est un cas d'école. Proposée par le ministre de la Culture, la loi, finalement adoptée, puis promulguée en avril 2025, augmente la redevance mensuelle de 15 couronnes (environ 0,60 euros) pour la Télévision tchèque et de 10 couronnes (0,40 euros) pour la Radio tchèque. Cette redevance, qui constitue la principale source de financement de ces médias, atteint désormais 150 couronnes (6 euros) pour la télévision et 55 couronnes (2 euros) pour la radio. Elle est indexée sur l'inflation afin d'éviter toute perte de sa valeur réelle. Jusqu'alors, la Télévision tchèque devait se financer par une redevance fixée il y a 15 ans, tandis que celle de la Radio tchèque n'avait pas été augmentée depuis 18 ans. Désormais, chaque foyer possédant une radio ou une télévision ou disposant d'une connexion Internet est tenu de payer cette redevance.

Bien que le gouvernement dispose d'une majorité au Parlement, le vote sur cette augmentation du financement des médias publics a d'abord été empêché en raison de l'obstruction de l'opposition. L'opposition incarnée par Andrej Babis – ancien Premier ministre et chef du mouvement d'opposition ANO – a accusé, sans preuve, les médias publics d'être « *corrompus* » par le gouvernement. Il a affirmé avec insistance que les médias publics étaient biaisés en faveur des partis au pouvoir. De son côté, Tomio Okamura, leader du SPD (Liberté et démocratie directe, à l'extrême droite de l'échiquier politique), a faussement accusé la Télévision tchèque de « *censurer* » les déclarations de son parti et de propager la « *propagande bruxelloise* ». Refusant toute « *taxation* » supplémentaire, Andrej Babis et Tomio Okamura prônent le remplacement de la redevance par des subventions directes du budget de l'État, ce qui rendrait les médias publics vulnérables à l'influence politique. S'ils accèdent au pouvoir après les élections prévues à l'automne 2025, leur projet de fusionner la Télévision tchèque et la Radio tchèque pourrait entraîner le remplacement de leurs directions résistantes aux pressions politiques. Les controverses sur le mode de gestion de la Télévision tchèque qui ont soudainement conduit, en mai 2025, à la révocation de son directeur ne font qu'alimenter davantage le discours sur le supposé gaspillage de l'argent public par les médias publics en tant que prétexte pour réduire leur indépendance. L'audiovisuel public risque cependant d'être un point de débat central des prochaines élections législatives tchèques.



© Noémie Bonnafous / RSF

« *En tant que radiodiffuseur public indépendant, nous ne dépendons ni des partis politiques ni des oligarques. Notre redevance garantit notre indépendance et la confiance du public dans notre travail. Elle ne doit pas être supprimée, mais augmentée – cela nous permettrait de poursuivre notre mission de produire une information de qualité pour les audiences nationales et internationales.* »

René Zavoral, directeur général de la Radio tchèque, lors de sa visite à RSF en février 2025

En France, les logiques de « bricolage » mises en place depuis 2022 pour financer l'audiovisuel public sont symptomatiques de cette instabilité latente des méthodes de financement des médias de service public au sein de l'Union européenne. La solution instituée par la loi de finances rectificative de 2022 avait substitué à la contribution à l'audiovisuel public (redevance audiovisuelle) l'affectation d'une fraction du produit de la TVA, méthode pérennisée via une réforme de la loi organique relative aux lois de finances en décembre 2024. Or, cette solution ne remplit pas pleinement les conditions de garanties d'indépendance de l'audiovisuel public : le montant de l'affectation sera discuté chaque année par les parlementaires dans le cadre de la discussion relative au projet de loi de finances. Faute de l'inscrire dans une perspective pluriannuelle dans la loi de programmation des finances publiques, la prévisibilité et la pérennité de l'audiovisuel public ne sont pas pleinement garanties. Fragilisé dès l'automne 2019 avec la fin progressive de la taxe d'habitation, sur laquelle était adossée la contribution à l'audiovisuel public, l'avenir du financement des médias de service public est donc encore, cinq ans plus tard, et à la veille de l'entrée en application de l'article 5 de l'EMFA, incertain. Pour répondre aux restrictions budgétaires de 23,9 millions d'euros décidées par le gouvernement début 2025, la présidente de Radio France, Sibylle Veil, a annoncé, dans une stratégie intitulée « Innover sans contraintes », arrêter la grille et la diffusion hertzienne de la station Mouv', créée en 1997, dès l'été 2025.

I MÉDIAS PUBLICS VS MÉDIAS PRIVÉS : UNE CONCURRENCE « DÉLOYALE » ?

Dans le paysage médiatique de l'Union européenne, la concurrence se fait rude et le secteur privé s'insurge. En Tchéquie, les médias privés s'indignent du déploiement sur Internet de la radio et de la télévision publiques tchèques, jugeant qu'elles s'éloignent de leur mission statutaire, et déplorent le développement de nouveaux formats, notamment de podcasts, qui n'alimentent pas directement les antennes. Le ministre-président bavarois soulignait, en 2022, une très importante proportion de programmes de divertissement sur les chaînes du service public, qui devraient être, selon lui, laissées aux chaînes privées. Depuis, il a exprimé à plusieurs reprises [de sévères critiques](#) à l'égard des médias de service public. En plein projet de réforme de l'audiovisuel public en France en 2018, le président du groupe privé M6, Nicolas de Tavernost, [plaidait](#) quant à lui pour « la suppression intégrale de la publicité sur les chaînes publiques ». Selon lui, le groupe public France Télévisions devrait « se concentrer sur ses seules missions de service public, ce qui lui éviterait de réclamer en permanence un accroissement de ses ressources, notamment commerciales ».



Dans de nombreux pays, les médias de service public sont devenus aujourd'hui la principale source d'informations indépendantes. »

Plus récemment, le directeur général de la chaîne privée CNews (groupe Canal+) accusait les médias publics France Inter et France 2, d'être des « médias qui censurent, qui se comportent comme des juges, qui condamnent et absolvent selon que vous êtes ou non dans leur camp ». À ces critiques, symptomatiques des relations parfois conflictuelles entre médias publics et privés, l'économiste Julia Cagé réagit : « C'est un renversement ironique de l'histoire quand on regarde 70 ans en arrière : dans de nombreux pays, les médias de service public sont devenus aujourd'hui la principale source d'informations indépendantes au moment où les médias privés sont de plus en plus concentrés et utilisés par des actionnaires, venus pour l'essentiel de secteurs d'activité autres pour mener des batailles idéologiques ou politiques. »

Le Parlement monocaméral de la Lituanie – le Seimas – a quant à lui demandé à la Cour des comptes la réalisation d'un audit de la Radio et télévision nationales lituaniennes (LRT) en avril 2025 à propos de l'efficacité opérationnelle, de la pertinence de la mission de la LRT, de son modèle de financement et de sa gouvernance. Il venait s'ajouter à la conduite d'un précédent audit sur la « neutralité politique » de LRT décidée en février – sans consultation du média – par son organe de surveillance, le Conseil de LRT. La mise en œuvre de ces audits a été [critiquée](#) par RSF et d'autres organisations internationales et locales du fait d'un risque de mainmise politique sur ses résultats.

Par ailleurs, les velléités de privatisation des médias de service public – qu'elles soient récentes, comme en France, ou plus anciennes, comme en Grèce – illustrent bien les dérives autoritaires des réformes en matière de gouvernance. En France, le parti d'extrême droite Rassemblement national proposait, dans son programme aux élections législatives anticipées de 2024, une privatisation totale de l'audiovisuel public et appelait à la consolidation des grands groupes privés nationaux, seuls à même de constituer des champions européens de nature à faire concurrence aux plateformes de contenus américaines. Or, privatiser l'audiovisuel public, en s'inspirant des régimes les plus autoritaires en matière de liberté de la presse, revient à soumettre l'entièreté du paysage médiatique à la pression de l'audimat. Les défenseurs de la privatisation des médias de service public, sous couvert d'économie budgétaire et d'impartialité, ont communément un objectif de nature idéologique : purger ces médias afin de les transformer en outils de communication. Cependant, comme le constatait l'historien des médias français Alexis Lévrier dans [une interview à Ouest France](#) en juin 2024 :

« *Plus généralement, si l'on regarde l'histoire de nos sociétés : quand on veut mettre en place un régime fort, on a plutôt intérêt à contrôler ces médias plutôt que de les privatiser.* »

Exemple en Italie, où la RAI a progressivement été transformée en un groupement de médias d'État, sans pour autant que sa structure n'ait été démantelée, réformée ou privatisée.

Finalement, l'on constate surtout qu'un paysage médiatique dual, entre privé et public, est plutôt vertueux, comme l'a souligné l'historien français Jean-Noël Jeanneney dans une [tribune](#) au journal *Le Monde* à l'occasion des élections législatives de 2024. « Deux secteurs ! La preuve est faite depuis belle lurette de l'avantage décisif de leur concurrence, face à face. Le privé, par nature, est voué à satisfaire les entreprises qui lui apportent son argent vital, à s'efforcer de gagner au jour le jour un auditoire le plus large possible, en lui donnant dans l'immédiat le plus petit commun dénominateur de ce que les sondages haletants affirment qu'il désire. Alors qu'il appartient au service public d'organiser, selon une autre temporalité culturelle et civique, une programmation différente. Notamment en proposant des émissions dont le public ne savait pas d'avance qu'il pourrait les apprécier, puisqu'elles n'étaient pas encore offertes. [...] Fermons les yeux et imaginons, non sans effroi, un paysage audiovisuel, demain, où s'affirmerait la prépondérance d'un gros argent abandonné sans contrainte à ses obsessions. » Une [étude indépendante](#) sur l'effet du financement des services d'actualité en ligne des médias de service public sur le privé démontre d'ailleurs que celui-ci est positif.

Médias publics, médias privés : vers un partenariat ? L'exemple français

Le média privé Brut, lancé en 2016, avec des formats principalement vidéo, reprend, depuis le début de l'année 2025, la production des contenus des médias de services publics franceinfo et France Télévisions pour les publier dans des formats adaptés aux plateformes Instagram et TikTok. Un partenariat qui peut s'avérer dangereux et décrié par les salariés en interne. Autre cas de partenariat public-privé en France : l'éphémère plateforme Salto. Elle est née en octobre 2020 d'une volonté commune du média public France Télévisions et des médias privés TF1 et M6. Cependant, la plateforme a dû faire face à des concurrents [qui n'étaient autres que ses propres maisons-mères](#), et a fermé trois ans plus tard. Toutefois, en 2024, les groupes audiovisuels France Télévisions, TF1 et M6, ainsi que des organisations de gestion collective et des syndicats de producteurs ont créé une association, « LaFA, la filière audiovisuelle », parvenant ainsi à dépasser la *summa divisio* de l'audiovisuel en France. L'objectif ? Unir les forces du public et du privé pour défendre collectivement leurs intérêts auprès des décideurs : « La vitalité de l'audiovisuel public bénéficie à tous, souligne Rodolphe Belmer, PDG de TF1 qui ajoute, que figure parmi leurs priorités, la défense, pour l'audiovisuel public, d'un « *financement public élevé, dédié, prévisible et pérenne indispensable au maintien de son indépendance et à l'accomplissement de ses missions spécifiques et distinctives d'intérêt général* ». De son côté, David El Sayegh, le directeur général adjoint de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), [note](#) : « C'est une question d'argent, mais aussi de diversité. Certains auteurs, s'ils ne sont pas diffusés sur le service public, ne le sont nulle part ! » Une union prometteuse. Un cas qui n'est pas isolé en Europe : la production privée existe aussi à la BBC depuis l'ère Thatcher, par exemple.

C/ CRISE DE RÉPUTATION DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC ?

Le degré d'indépendance des médias de service public vient aussi influencer la confiance du public et leur réputation. À un moment où les médias de service public sont la cible de menaces récurrentes au sein de l'Union européenne, la confiance du public dans les médias de service public, bien qu'encore très élevée, s'érode.

I LE PUBLIC N'EST PAS DUPE : LES INGÉRENCES POLITIQUES MINENT LA CONFIANCE

Si la mission première des médias de service public est d'aller vers le public où qu'il se trouve, la confiance des citoyens dans ces médias a tendance à diminuer dans l'Union européenne. L'augmentation de cette défiance va de pair avec l'accroissement de l'accaparement politique des médias de service public. En Hongrie, les citoyens réagissent au contrôle politique direct : en 2023, seuls 23 % d'entre eux [considéraient](#) les chaînes de la MTVA comme une source d'information fiable.

En Pologne, bien que le nouveau gouvernement s'attache à restaurer l'indépendance des médias de service public, leur démantèlement par le PiS, le parti national-conservateur au pouvoir de 2015 à 2023, a de lourdes conséquences sur la confiance des citoyens. La chaîne d'information de la télévision publique polonaise, TVP Info, bénéficie, en 2024, de la confiance de seulement [29 % des citoyens](#). Or seulement 5 % des Polonais la considéraient comme peu fiable en 2012. Cette proportion [a atteint 38 %](#) en 2023. Le nouveau gouvernement en place s'attache toutefois depuis 2023 à restaurer des garanties d'indépendance face à l'idée commune qu'il s'agit d'un outil servant des fins politiques.

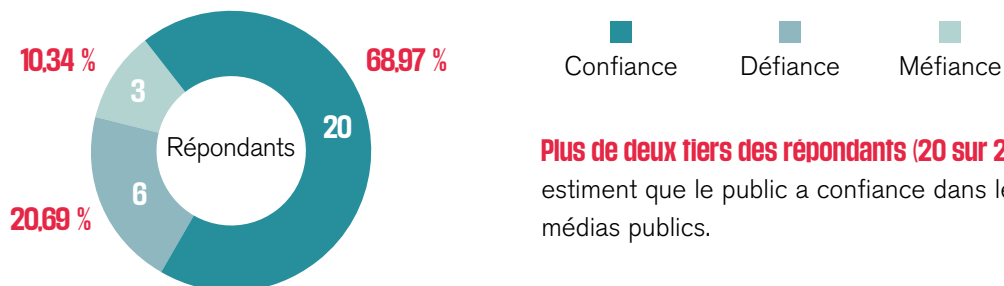
En Bulgarie, la confiance dans la BNR et la BNT, les deux groupes de radio et de télévision publiques du pays, a considérablement diminué, passant respectivement [de 72 % et 70 % en 2021, à 59 % et 60 % en 2024](#). Certains discours politiques, qui visent à déstabiliser les médias de service public, viennent saper leur légitimité et accroître ainsi une certaine défiance. Illustration en Autriche où le parti d'extrême droite FPÖ, arrivé en tête des élections législatives de septembre 2024, n'a cessé de porter des accusations fallacieuses sur les médias de service public. Dans une approche toujours très agressive, le FPÖ dénigre publiquement des représentants médiatiques connus du grand public, ces « *retraités de luxe de la vieille gauche de l'ORF [Österreichischer Rundfunk, la Radiodiffusion autrichienne]* », selon le secrétaire général du FPÖ, Christian Hafenecker, lors d'une de ses interventions publiques en février 2025.

I MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC ET INFORMATION FIABLE : UN LIEN DE CONFIANCE À NOURRIR

Malgré cette tendance à la baisse, les médias de service public de l'Union européenne restent globalement les médias dans lesquels les citoyens ont le plus confiance dans le paysage médiatique. Selon de [nombreuses enquêtes](#) en Irlande, la radio publique RTÉ est la station la plus écoutée du pays et est considérée comme la source d'information la plus fiable dans le pays. En Roumanie, alors que la confiance dans tout type de médias confondus n'a cessé de dégringoler au cours de la dernière décennie, les médias de service public bénéficient toujours d'un degré de confiance plutôt élevé. En Allemagne également, ils restent la source d'information la plus fiable dans le paysage médiatique : au cours des dix dernières années, la confiance dans la télévision publique – malgré des propositions de réformes controversées – est restée [stable](#), avec une légère augmentation (de 62 % en 2022 à 64 %, en 2023)¹.

¹ Une autre étude montre également que, en Allemagne, 71 % des personnes interrogées font confiance à la télévision publique, et 77 % à la radio publique : <https://www.infratest-dimap.de/umfragen-analysen/bundesweit/umfragen/aktuell/glaubwuerdigkeit-der-medien/>

DANS VOTRE PAYS, QUELLE EST, SELON VOUS, LA RELATION DU PUBLIC AVEC LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC ?



Si, en France, la presse régionale et locale privée représente la source d'information la plus fiable pour les citoyens (63 %), le groupe de service public France Télévisions se place en deuxième position (60 %), contre respectivement 47 % et 49 % pour les chaînes de télévision privées TF1 et M6. Par ailleurs, si 61 % des Français considèrent que les services publics « fonctionnent mal », ils sont 69 % à estimer que le service public de l'audiovisuel fonctionne bien – mieux que les transports publics par exemple (55 %). Lorsque les Français sont interrogés dans le détail, les opinions favorables sont en outre plus élevées, avec 81 % d'opinions favorables pour le service public de la radio et 71 % concernant la télévision publique.

Dans certains pays, comme la Lettonie, la confiance dans les médias de service public a même significativement augmenté au cours des dernières années. En 2023, 73 % des résidents lettons s'informaient au moins une fois par semaine via les médias de service public et 45 % d'entre eux déclaraient que les médias de service public offraient du contenu de qualité. En 2024, ils étaient 52 % (+ 7 points). En parallèle, seulement 34 % des Lettons font confiance aux informations [provenant des médias privés](#). Si le service public espagnol a vu s'améliorer ses résultats en termes de confiance et de crédibilité depuis la pandémie – le taux de confiance des citoyens est passé de 43 % en 2022 à 53 % en 2024, d'après le [Digital News Report](#) –, le taux de confiance dans la RTVE a chuté de cinq points entre 2024 et 2025 (48 %).

En Suisse, même si la confiance dans les médias est globalement en baisse – passant de 50 % en 2015 à 41 % en 2024 –, les marques de la chaîne publique [restent les plus fiables](#), tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

QUEL PUBLIC POUR LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC ?

Le passage d'une radiodiffusion de service public au média de service public s'accompagne d'une mutation du support de la diffusion et de production de l'information : d'abord strictement télévisuelle et radiophonique, elle dispose désormais d'une plus grande variété de contenus, tels que les sites d'information, les blogs, les vlogs, les podcasts ou les contenus audiovisuels exclusivement destinés à une diffusion en ligne, ainsi que de nouvelles formes de distribution, comme la télévision de rattrapage (replay).

« ce qui fait la spécificité des médias publics, ce n'est pas le support (c'était le cas historiquement du fait de contraintes techniques, mais nous sommes passés dans un autre univers médiatique !), c'est le contenu : une information comme bien public, qui doit être une information nationale et internationale, mais également une information locale. Je pense notamment à Instagram et à TikTok. Il est intéressant d'ailleurs de noter que l'un des grands succès récents de la radio publique en France est la création de podcasts – y compris de podcasts natifs – de qualité. Cela démontre sa force d'innovation. »

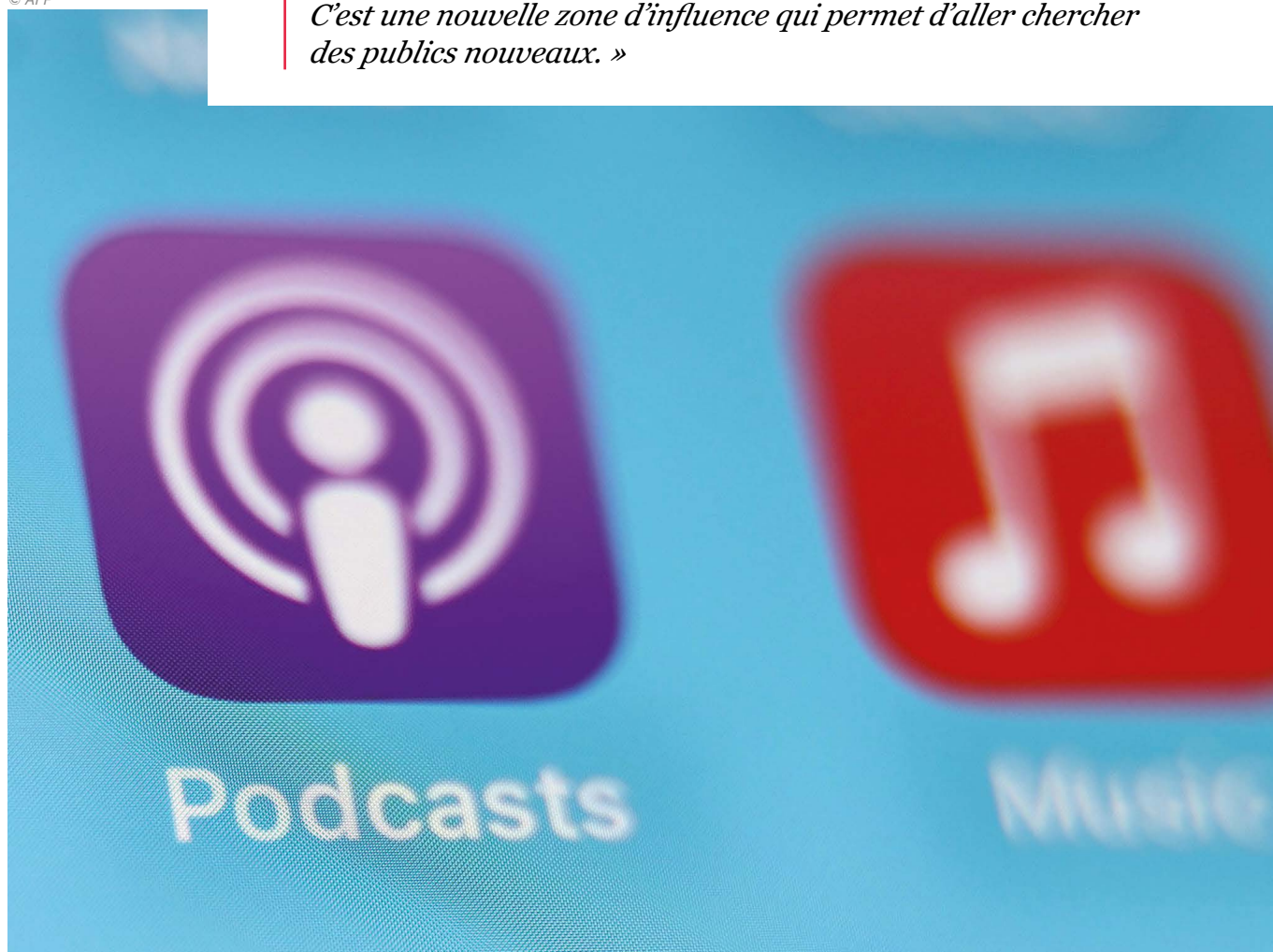
Julia Cagé, économiste des médias

La présidente-directrice générale de Radio France, Sibyle Veil, inscrit d'ailleurs le podcast comme l'une des priorités de sa stratégie « *pour continuer à être au service de tous les publics* », aux côtés de la « *proximité* » et du « *pluralisme* ». [Selon elle](#), « *c'est une nouvelle zone d'influence qui permet d'aller chercher des publics nouveaux* ». Par ailleurs, force est de constater que l'audiovisuel public, notamment en France, est le refuge de l'investigation, qui n'est plus la bienvenue sur bien des antennes et que le journalisme de qualité, coûteux, demeure une ambition des médias de service public. Mais ce format, sur le service public, ne plaît pas à tout le monde, comme l'illustre un épisode de l'émission *Complément d'enquête* en juin 2025 révélant que la ministre de la Culture française, Rachida Dati, aurait touché 299 000 euros du groupe industriel énergétique français GDF Suez (devenu ENGIE) par le truchement d'un cabinet d'avocats. Le journaliste animateur de l'émission, Tristan Waleckx, a confié [au quotidien français Le Monde](#) : « *Les pressions de Rachida Dati ont été bien réelles à l'égard de notre équipe, mais l'essentiel est que cela n'a eu aucune répercussion sur notre travail* ».

© AFP



Le podcast a ce pouvoir de toucher des audiences très spécifiques. C'est une nouvelle zone d'influence qui permet d'aller chercher des publics nouveaux. »



INFLUENCES, CENSURE ET PLURALISME : L'ÉTAT DES SELON LE CLASSEMENT MONDIAL DE LA LIBERTÉ DE

Les médias publics sont-ils soumis à des pressions économiques ou gouvernementales ? Garantissent-ils le pluralisme ? Passent-ils sous silence certaines informations sensibles ? À partir des réponses à quatre questions extraites de son Classement mondial de la liberté de la presse, Reporters sans frontières (RSF) dévoile une carte inédite « Influences, censure et pluralisme : état des lieux des médias publics dans l'Union européenne ». Les résultats révèlent un contraste saisissant entre les pays où les médias publics fonctionnent pleinement comme des institutions indépendantes – comme les Pays-Bas, la Suède ou le Portugal – et ceux où ils sont affaiblis ou instrumentalisés, comme la Hongrie ou la Grèce, et où les pressions politiques et économiques compromettent profondément leur rôle démocratique.

MÉTHODOLOGIE : Cette carte repose sur l'analyse des réponses (1 2 3 4) relatives aux médias publics, extraites du questionnaire du Classement mondial de la liberté de la presse de RSF. Elle couvre les 27 États membres de l'Union européenne et vise à mieux cerner la perception des influences – notamment politiques et économiques – sur les médias publics. Cette étude repose, à date de sortie de ce rapport, sur les données 2024. Attention : les résultats présentés ici ne sont pas comparables aux scores du Classement général qui prend en compte d'autres dimensions pour mesurer l'état global de la liberté de la presse. Cette carte relative à l'Union européenne s'appuie sur un sous-ensemble limité de questions et ne reflète qu'un angle spécifique de l'évaluation.

PLURALISME

1

Les médias de service public ou d'État couvrent-ils toutes les opinions politiques ?

- ☐ Oui, complètement ☐ Oui, partiellement ☐ Pas vraiment ☐ Pas du tout ☐ Il n'existe pas de médias publics
☐ Je ne sais pas

En 2024, dans **18 des 27 pays de l'Union européenne**, trois quarts des répondants estiment que les médias publics ou d'État couvrent complètement ou partiellement l'ensemble des opinions politiques.

À l'inverse, en **Hongrie**, à **Malte** et en **Pologne**, plus d'un répondant sur dix considère que ces médias ne couvrent « pas du tout » ou « pas vraiment » toutes les opinions politiques.

CENSURE INDIRECTE

2

Les médias de service public ou d'État omettent-ils des informations sensibles concernant le gouvernement ou l'administration, alors qu'elles sont couvertes par les médias privés ?

- ☐ Jamais, toutes les informations sont publiées ☐ Rarement ☐ Parfois
☐ Souvent ☐ Toujours ☐ Il n'existe pas de médias privés ☐ Je ne sais pas

Dans cinq pays – **Croatie**, **Pologne**, **Grèce**, **Malte** et **Hongrie** – une majorité de répondants signalent des omissions fréquentes (« souvent » ou « toujours ») d'informations sensibles par les médias publics, illustrées par des cas comme la couverture biaisée des réformes judiciaires en **Pologne**, ou le silence sur les affaires de corruption à **Malte**.

À l'inverse, dans des pays comme **les Pays-Bas**, **l'Irlande** ou la **Suède**, où plus de 90 % des répondants jugent ces omissions rares ou inexistantes, les médias publics relatent aussi ouvertement les critiques envers le gouvernement, comme l'ont montré les débats sur la gestion de la COVID-19 ou des politiques migratoires.

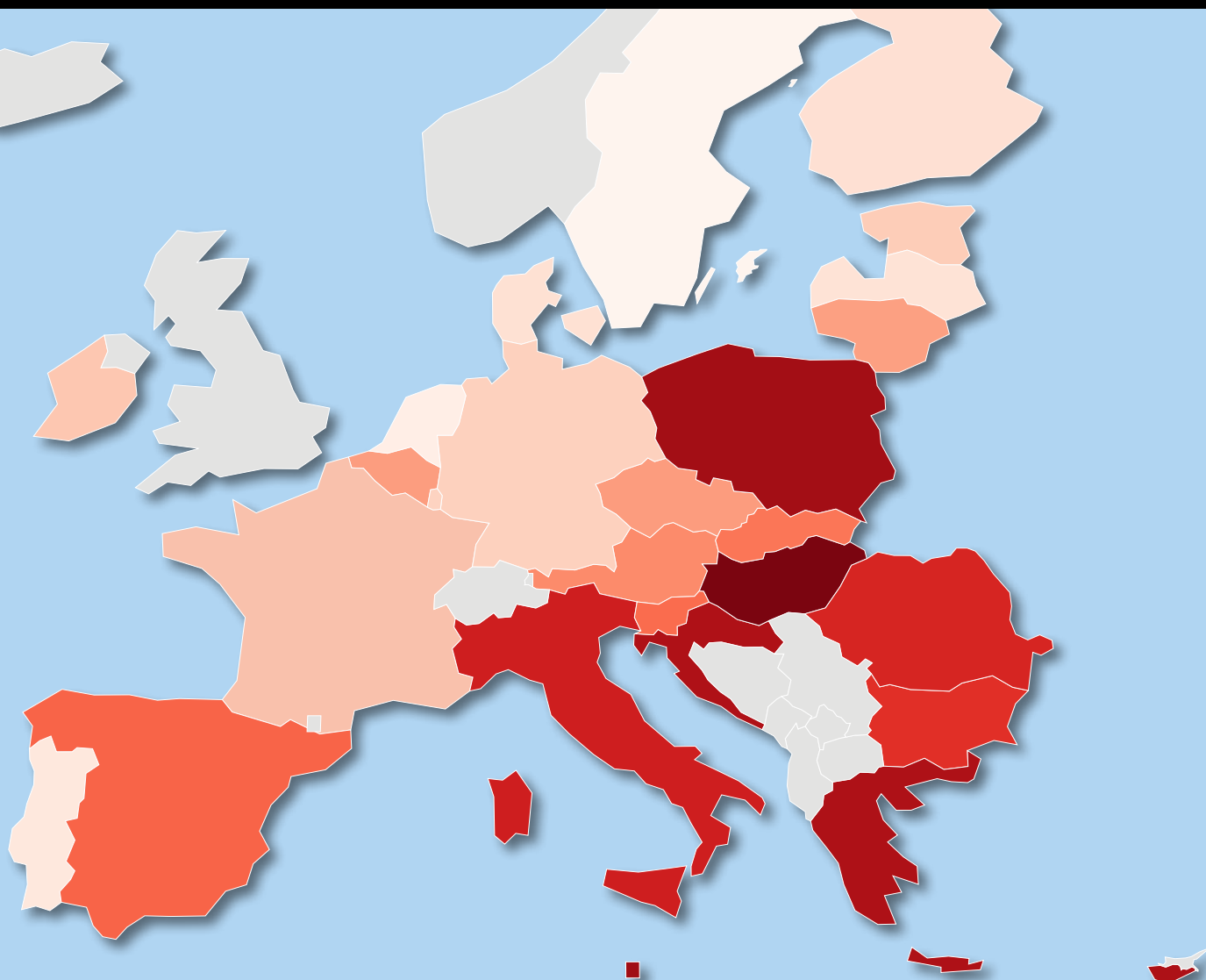
INFLUENCE ÉCONOMIQUE

3

Quelle influence le pouvoir économique exerce-t-il sur les rédactions des médias de service public ou d'État ?

- ☐ Très peu ☐ Peu
☐ Un peu ☐ Assez importante
☐ Très importante ☐ Je ne sais pas

La **Pologne** est le seul pays à estimer très nettement que ses médias publics sont davantage soumis à l'influence du pouvoir économique que les médias privés. À l'inverse, **l'Espagne** et la **Roumanie** considèrent que le pouvoir économique exerce une influence plus forte sur les médias privés que sur les médias publics.

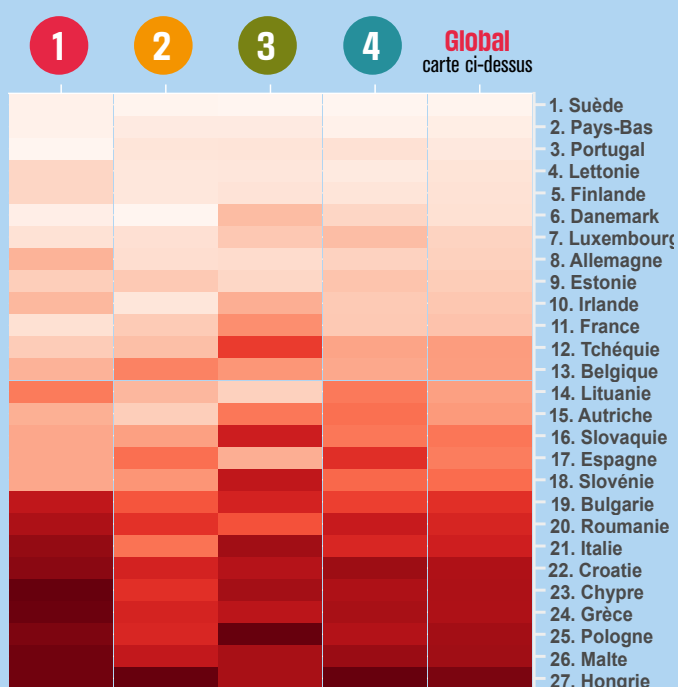


INFLUENCE GOUVERNEMENTALE

Quelle influence le gouvernement exerce-t-il sur les rédactions des médias de service public ou d'État ?

- ☐ Aucune influence
- ☐ Faible influence
- ☐ Forte influence
- ☐ Très forte influence
- ☐ Je ne sais pas

Les pays scandinaves, et en particulier la **Suède** et les **Pays-Bas**, apparaissent comme des modèles en matière de séparation des pouvoirs. À l'inverse, la **Hongrie**, la **Croatie** et la **Roumanie** révèlent une situation critique : les gouvernements peuvent y orienter, censurer, ou encadrer la ligne éditoriale des médias publics, souvent via les nominations, le financement ou des organes de régulation contrôlés politiquement.



Lecture : plus la teinte de rouge est foncée, plus le score est faible (de 0 à 100), et plus la situation des médias publics est préoccupante.

2 | LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, PROIES DU POLITIQUE

A/ TENDANCES AUX INGÉRENCES : UNE « ORBANISATION » À VIVE ALLURE

Si l'indépendance des médias de service public est mise à mal, c'est bien parce que son financement, sa gouvernance sont instables et, pour la plupart d'entre eux, sont laissés à la discrétion de décisions et de querelles politiques. Le manque, voire l'absence de régulation européenne jusqu'à l'EMFA, couplée aux velléités d'instrumentalisation politique, laissent planer un risque d'ingérences croissantes sur les médias de service public européens. Illustration avec la prise de contrôle des médias de service public par le gouvernement hongrois, cas emblématique d'une tendance liberticide. Des pays voisins, comme la Slovaquie et l'Italie, s'inspirent de ce contre-modèle, vecteur puissant de désinformation et de propagande de l'État ou en provenance de l'étranger.

La prise de contrôle politique des médias publics dans l'UE : les grandes dates

- 2011 | Création du groupe audiovisuel public MTVA, à la solde du gouvernement hongrois, un an après l'arrivée de Viktor Orban au poste de Premier ministre.
- 2015 | Réforme des médias publics en Italie par le président du Conseil des ministres Matteo Renzi ; politisation de la Télévision polonaise (TVP) par le gouvernement du parti Droit et justice (PiS).
- 2022 | **Octobre** : arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni en Italie, à la tête du parti d'extrême Fratelli d'Italia, nettement plus offensive que ses prédécesseurs à l'égard des médias publics.
- 2023 | **Novembre** : convocation de l'animateur de l'émission d'investigation Report Sigfrido Ranucci devant une commission parlementaire de surveillance de la RAI en représailles d'un épisode sur le président du Sénat, membre de Fratelli d'Italia, et d'un autre sur l'ex-épouse de feu Silvio Berlusconi, fondateur de Forza d'Italia, parti appartenant à la coalition au pouvoir.
- 2024 | **Avril** : adoption par l'UE de la législation sur la liberté des médias (EMFA) qui tire la leçon des cas hongrois et polonais et garantit l'indépendance de l'audiovisuel public.
Juin : nouvelle loi sur l'audiovisuel public en Slovaquie qui remplace Radio et télévision de Slovaquie (RTVS) par Télévision et radio slovaque (STVR) avec l'objectif de limoger la direction du média.
Juin : suspension pour six jours de la présentatrice de la RAI Serena Bortone pour *déloyauté*, la direction lui reprochant d'avoir révélé à l'antenne l'annulation de l'intervention de l'écrivain antifasciste Antonio Scurati.

| L'AUDIOVISUEL PUBLIC HONGROIS, LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE PENSÉE UNIQUE

Le 22 décembre 2010 est une date dont se souvient tout défenseur de l'indépendance de l'audiovisuel public en Hongrie : le Parlement a voté une loi qui démantèle les structures de l'audiovisuel public existantes et crée, pour le remplacer, la MTVA, un conglomerat propriété de l'État. Ce sont 1 600 journalistes et professionnels des médias qui sont licenciés pour être remplacés par des salariés tenant la droite ligne du gouvernement – à sa tête, l'illibéral Viktor Orban, de retour au pouvoir depuis mai 2010. En 2024, un ancien employé de la chaîne de télévision publique M1, appartenant désormais à la MTVA, [rapportait](#) à l'ONG Human Rights Watch que les rédacteurs en chef dictaient aux journalistes les sujets à traiter, les termes à utiliser ou à éviter et leur intimaient de partir s'ils n'étaient pas d'accord. En somme, le parti national-conservateur au pouvoir, le Fidesz, a « diffusé ses messages par l'intermédiaire de la chaîne publique, qui a fait preuve de "tendances manifestes de partialité politique" dans ses programmes liés aux élections », selon le [rapport Freedom in the World 2022 de l'ONG Freedom House](#).

En parallèle, l'agence de presse nationale hongroise MTI, propriété du gouvernement par l'intermédiaire de la MTVA, s'est progressivement transformée en porte-voix du Fidesz tout en proposant ses contenus aux médias privés gratuitement. « *La pression dure depuis des années, voire des mois. Ils censurent, dissimulent des informations, interdisent des sujets. Nous étions autrefois en concurrence avec les grandes agences de presse, mais la destruction est devenue telle que nous ressemblons de moins en moins à une agence de presse* », déplorait un ancien employé de MTI [auprès du site d'actualité hongrois Telex](#) en 2021. Dès lors, l'indépendance éditoriale devient nulle, en particulier pour tous les sujets liés au gouvernement. Et quand ce n'est pas le point de vue du Premier ministre, la soupe servie aux auditeurs hongrois est celle du Kremlin, grand allié géopolitique de Viktor Orban. Preuve en est en février 2022 au début de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine qualifiée d'« *opération militaire* » par la MTI. Par ailleurs, le site Internet de la MTVA [considère](#) le média d'État russe Sputnik comme un média d'information à part entière, pourtant suspendu par le Conseil de l'Union européenne depuis mars 2022.

La mise en place d'un contrôle systématique de l'information est renforcée par la mise au pas de l'organe de régulation, l'Autorité nationale des médias et des communications (NMHH), dirigée par un proche de Viktor Orban. Grâce



Ils censurent, dissimulent des informations, interdisent des sujets. »

aux manœuvres politico-médiatiques et au rachat des médias par les oligarques proches du Fidesz, le clan du Premier ministre contrôle désormais près de 80 % du paysage médiatique, selon l'observatoire indépendant des médias Mérték. Un mois après les élections parlementaires de 2022, donnant pour la quatrième fois consécutive une majorité écrasante au Fidesz, le célèbre hebdomadaire critique du pouvoir *168 Óra* dépose le bilan, faute de financement pérenne dans ce nouveau contexte. Le contrôle politique est tellement constant, et le système de contrôle si infaillible, que le pouvoir en place n'a même plus besoin d'annuler les programmes ou de licencier les journalistes critiques. L'audiovisuel public est indéniablement devenu un média d'État.

ENQUÊTE STATISTIQUE DE RSF

31 % des répondants (9 sur 29) à l'étude de RSF ont connaissance d'un cas de média de service public qui a démissionné après un acte d'ingérence (Grèce, Italie, Tchéquie, Slovaquie, Malte, Bulgarie, Slovaquie, Finlande, France)

14 % des répondants (4 sur 29) ont connaissance d'un cas de journaliste qui a été suspendu après un acte d'ingérence (Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark)

10 % des répondants (3 sur 29) ont connaissance d'un cas de journaliste qui s'est autocensuré après un acte d'ingérence (Pologne, Belgique, Lituanie)

REORGANISATION DES MÉDIAS PUBLICS SLOVAQUES ET MAINMISE POLITIQUE

L'audiovisuel public slovaque subit sensiblement le même sort qu'en Hongrie. La nouvelle loi sur l'audiovisuel public, adoptée en juin 2024 dans le cadre d'une procédure accélérée lancée par le gouvernement de Robert Fico, s'inscrit dans la volonté d'affaiblir systématiquement le droit des journalistes d'informer et le droit d'information des citoyens. Peu avant ce vote, les présentateurs, cameramen et techniciens du radiodiffuseur public RTVS, désespérés, ont décrété un jour de deuil pour protester contre son approbation. *In fine*, la RTVS a été remplacée par une nouvelle entité, STVR, le gouvernement annonçant ouvertement son intention de changer sa direction et sa ligne éditoriale. En suivant l'exemple de son voisin hongrois, Robert Fico s'emploie à démanteler les médias de service public du pays : affaiblissement du média par le refus d'augmenter son budget, limogeage du directeur de la RTVS, mise en place d'une nouvelle gouvernance, licenciement des journalistes critiques du pouvoir... « *Au lieu de RTVS, ils veulent TV Slovan [chaîne en ligne de désinformation de la ministre de la Culture Martina Simkovicova], au lieu de la liberté,*

ils veulent la censure. [...] L'attaque contre la RTVS était attendue. [...] Les manuels des autocrates placent le contrôle des médias, et en particulier des médias publics, en tête de la liste des mesures à prendre », [résumé](#)



Au lieu de RTVS, ils veulent TV Slovan, au lieu de la liberté, ils veulent la censure. »

ainsi le journal indépendant slovaque Dennik N. La désignation au poste du vice-président de l'organe de surveillance de STVR du secrétaire général du ministère de la Culture, le platiste Lukas Machala, par ce même ministère est symptomatique de cette transition vers un organe de propagande.

Le texte se moque ainsi ouvertement des exigences européennes, par exemple celles inscrites dans le [rapport sur l'état de droit en Slovaquie](#), qui demande aux autorités de « continuer le processus de renforcement des règles et des mécanismes d'amélioration de la gouvernance indépendante et de l'indépendance éditoriale des médias publics ». Début 2024, Robert Fico et ses alliés au pouvoir ont à l'inverse demandé le départ du directeur général de RTVS avant la fin de son mandat et ont menacé, dans ce but, de réorganiser le média après avoir diminué son financement de 30 %. Dès lors, comment la Slovaquie parviendra-t-elle à se mettre en conformité avec la législation européenne sur la liberté des médias, dont [l'article 5](#), qui impose notamment des obligations en matière d'indépendance éditoriale et fonctionnelle des médias de service public ?

L'AUDIOVISUEL PUBLIC ITALIEN : DE « MAMMA RAI » À « TÉLÉ MELONI »

Redéfinition des programmes, suppression d'émissions, nominations stratégiques... En Italie, si les gouvernements successifs de ces dix dernières années ont toujours essayé d'influencer le service public audiovisuel incarné par la RAI (Radiotelevisione italiana), celui de Giorgia Meloni, au pouvoir depuis octobre 2022, est nettement plus offensif.

Bien que la menace de prise de contrôle des médias publics par le politique ne vienne pas directement de réformes, elle découle de l'exploitation des lacunes existantes dans la législation. Les journalistes de la RAI dénoncent un accroissement net des pressions de la direction de l'entreprise depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'extrême droite, menant à une importante autocensure et à l'effacement de figures critiques. En mai 2024, un syndicat de la RAI a appelé à un débrayage de 24 heures, événement rare pour le groupe, pour dénoncer « le contrôle généralisé des espaces d'information par la politique ». Les motifs de leur colère ? La censure de l'intellectuel antifasciste Antonio Scurati, dont l'intervention sur une chaîne du groupe a été brusquement annulée. La présentatrice Serena Bortone, qui a révélé cette affaire à l'antenne, a de surcroît été suspendue pour « déloyauté » fin juin 2024 pendant six jours. Les journalistes ont également dénoncé l'attaque de l'émission d'investigation *Report* par Georgia Meloni lors d'un meeting, l'accusant d'avoir « lynché [le Premier ministre albanais] pour avoir tenté d'aider notre nation » et, *in fine*, la tentative de réduire la RAI à un « mégaphone du gouvernement ».

À cela s'ajoute par exemple la convocation en novembre 2023 de l'animateur de *Report* Sigfrido Ranucci, devant une commission parlementaire de surveillance de la RAI en représailles à deux épisodes de son émission, l'un sur le président du Sénat, membre de Fratelli d'Italia, l'autre sur l'ex-épouse de feu Silvio Berlusconi, fondateur de Forza d'Italia, parti appartenant à la coalition au pouvoir.

Sous pression, la RAI s'exécute et se met au pas. Un journaliste de la RAI, qui a souhaité rester anonyme, en témoigne ainsi auprès de RSF : « Giorgia Meloni était l'invitée principale d'une émission à laquelle je participais, après plusieurs semaines de silence concernant une affaire grave impliquant un puissant homme politique libyen, Al-Masri. La Cour pénale internationale avait émis un mandat d'arrêt contre lui, il était censé être emprisonné. Il a été intercepté, arrêté, puis libéré par le gouvernement, qui l'a laissé retourner en Libye. Personne n'a pu interroger Meloni à ce sujet. Le présentateur de l'émission l'a accueillie chaleureusement et s'est montré excessivement amical, et nous n'avons pu lui poser que des questions anodines. Personne n'a évoqué l'affaire libyenne : il lui avait été assuré à l'avance que ce sujet ne serait pas abordé. »

La couverture de l'actualité internationale, sur demande du gouvernement italien, serait triée sur le volet, comme expliqué par une source de la RAI qui souhaite garder l'anonymat : « Nous avons reçu une consigne de la part de notre direction nous enjoignant de ne pas parler, en des termes négatifs, de Donald Trump. Nous sommes plusieurs à ne pas avoir suivi cette consigne. » Conséquences pour ne pas avoir obéi à la direction ? Certains auraient été écartés de la couverture internationale. « Nos réunions hebdomadaires avec la direction ont ensuite cessé et les sujets proposés sur l'actualité internationale ignorés », assure le journaliste précité.

« La RAI est devenue un grand marché où les politiques s'échangent de l'influence, de la réputation, de l'image, des postes, des salaires, des contrats pour des sociétés de production. Et en même temps, c'est un service public... »

Un cadre de la RAI, qui a souhaité rester anonyme, dans un [article](#) de juin 2024 du quotidien français *Le Monde*.

Pour piloter cette arène politique, Giorgia Meloni a placé à la tête du groupe des compagnons de route fidèles. L'un d'entre eux, Giampaolo Rossi, grand admirateur de Vladimir Poutine, de Viktor Orban et de Donald Trump, a été nommé directeur général de la RAI en 2023 ; et le poste éminemment stratégique de directeur des programmes de journée a été confié à Angelo Mellone, écrivain et ancien des jeunesses néofascistes.

L'époque de la « Mamma RAI » est bel et bien révolue. Cette autorité rassurante et fédératrice, créée en 1954, a joué un rôle fondamental d'intermédiaire entre le peuple et les élites et a contribué à forger une unité italienne nationale – jusqu'à être accusée, par l'écrivain et cinéaste Pier Paolo Pasolini, dans les années 1970, d'avoir commis un « génocide culturel » en « effaçant » les multiples identités locales du pays. Désormais, ses opposants parlent de l'avènement d'une « Télé Meloni ».

La tour de la Rai, l'audiovisuel public italien, située à Milan. © Miguel Medina / AFP



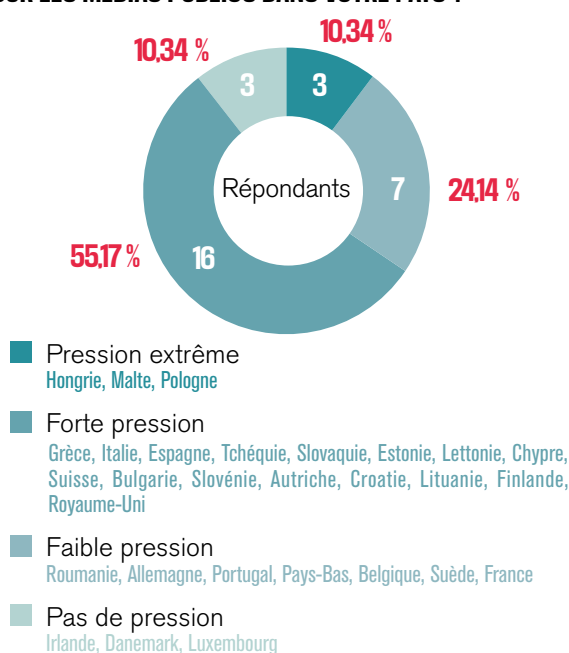
B/ L'AUDIOVISUEL PUBLIC, UN OUTIL POLITIQUE PAS COMME LES AUTRES

Les médias de service public sont consacrés par l'Union européenne comme des espaces qui se doivent de garantir l'indépendance éditoriale selon la législation européenne sur la liberté des médias. De ce fait, ils sont les mieux placés pour combattre la désinformation et l'instrumentalisation politique. Mais compte tenu de leur influence sur le débat public, les tentatives d'ingérences politiques et économiques sont nombreuses.

I RISQUES DE PROPAGANDE ET D'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE

ENQUÊTE STATISTIQUE DE RSF

EXISTE-T-IL UNE QUELCONQUE PRESSION (DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT : POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, ETC.) SUR LES MÉDIAS PUBLICS DANS VOTRE PAYS ?



Plus de la moitié des répondants à l'étude de RSF (16 sur 29) estiment qu'il y a une forte pression sur les médias publics dans leur pays (Grèce, Italie, Espagne, Tchéquie, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Chypre, Suisse, Bulgarie, Slovénie, Autriche, Croatie, Lituanie, Finlande, Royaume-Uni).

Pour plus de la moitié des répondants (16 sur 29, soit 55.17%), il s'agit de pressions politiques, telle que de l'ingérence dans la gouvernance, ou des changements dans la direction générale (Grèce, Italie, Hongrie, Espagne, Roumanie, Slovaquie, Malte, Chypre, Bulgarie, Slovénie, Portugal, Autriche, Croatie, Pays-Bas, Lituanie, France, Royaume-Uni).

Ainsi, et c'est le paradoxe, les médias de service public peuvent aisément être détournés et instrumentalisés politiquement parce qu'ils sont, par nature, le médium le plus fiable pour « faire passer des messages ». Parmi la diversité des médias de service public, l'audiovisuel public extérieur est alors le plus ciblé. Illustration en septembre 2022, en France, après des propos tenus par le président de la République française. Emmanuel Macron, face aux ambassadeurs et ambassadrices du pays : « *Nous devons beaucoup mieux utiliser le réseau France Médias Monde, qui est absolument clé et qui doit être une force pour nous.* » Et les Sociétés des journalistes (SDJ) de Radio France internationale (RFI) et de la chaîne France 24, médias d'audiovisuel public extérieur regroupés au sein du groupe France Médias Monde (FMM), de rétorquer, dans un [communiqué commun](#) : « *Non M. Macron, France Médias Monde (FMM) n'est pas le porte-voix de l'Élysée [...]. Nos journalistes ne sont en aucun cas et ne seront jamais un outil au service de votre communication et de votre politique. Les antennes de FMM ne sont pas "des médias d'État" [...].* »

« *Nous ne céderons jamais une once de notre indépendance, en quelque circonstance que ce soit. Nous ne sommes pas journalistes "à utiliser". Là est notre ligne rouge.* »

Communiqué commun des les Sociétés des journalistes (SDJ) de Radio France internationale (RFI) et de la chaîne France 24.

En Belgique, les récentes ingérences politiques au sein de l'organisme de radiodiffusion flamande, la VRT (Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie), inquiètent aussi. Au printemps 2024, une série d'incidents ont plongé le groupe dans une grave crise de confiance et de réputation. Exemple : la volonté de la direction de mettre à l'antenne une série d'émissions, *Knappe koppen*, célébrant l'innovation et la science flamandes. Selon [une enquête](#) du journal belge *De Standaard*, les réalisateurs de la VRT auraient reçu cette demande du directeur du groupe, après un accord conclu avec le cabinet du ministre-président Jan Jambon, qui en assurerait également le financement. Contactée, la direction de la VRT a assuré que le nom de cette émission et son concept avaient été imaginés en interne, et que seul le diffuseur détermine le contenu en toute indépendance. Le porte-parole de Jan Jambon a également démenti. Pour le rédacteur en chef du *Standaard* Karel Verhoeven, l'épisode *Knappe Koppen* est une étape nouvelle dans le « *financement institutionnel* » de la VRT, mise « *dans la position humiliante d'un émetteur du gouvernement* ».

L'organisme de radiodiffusion francophone en Belgique (RTBF) semble subir sensiblement le même sort. En mai 2025, le journal belge *Moustique* [dévoilait](#) les appels réguliers de Georges-Louis Bouchez, président du parti Mouvement réformateur, auprès des journalistes de la RTBF. « *Il met la pression à coups d'invectives personnelles en téléphonant à des journalistes, qui n'ont bien souvent pas de contrat de travail, pour leur dire que ce qu'ils ont écrit sur lui, ça ne va pas. On est parfois au bord du harcèlement* », signale le journaliste de la RTBF Fabrice Gérard. « *C'est hyper impressionnant, il a les numéros de tout le monde* », ajoute un autre journaliste du groupe. En novembre 2016, une ingérence du même acabit est dévoilée en Finlande. Connue sous le nom du « *Sipilagate* », l'affaire a révélé les pressions du Premier ministre centriste, Juha Sipilä, sur les journalistes du groupe audiovisuel public finlandais Yle, à la suite de la publication d'une enquête sur les liens entre la compagnie publique Terrafame et un de ses sous-traitants, la société Katera Steel. Après avoir découvert que Terrafame venait de signer un contrat avec Katera Steel, une compagnie qui appartient à des membres de la famille du Premier ministre, la journaliste Salla Vuorikoski rédige un article sur les potentiels conflits d'intérêts. Une heure après la publication, la journaliste reçoit des mails hargneux du Premier ministre. Alors que le rédacteur en chef avait refusé de parler de l'incident à l'antenne, un présentateur qui a osé l'évoquer a écopé d'un avertissement et d'une menace de licenciement.

Cette déviance a été constatée dans une version radicale en Hongrie : sous couvert d'une relative confiance accordée à l'audiovisuel public au sein de l'Union européenne, les discours de propagande se font plus efficaces et ainsi plus redoutables. Balazs Nagy Navarro, ancien journaliste de la télévision publique hongroise, s'en rappelait en mai 2024, [dans un entretien avec la chaîne franceinfo](#) : « *La manipulation de l'information, ça existe en France, ça existe partout [...]. Mais ici on est arrivé à un tel niveau de manipulation dans les télévisions de service public. Ce genre de falsification directe de l'information existe dans très peu de pays sauf dans les dictatures.* »

De fait, la MTVA, est placée sous l'autorité du conseil des médias dont le président est élu par le gouvernement et la majorité parlementaire, et c'est lui qui nomme la direction de l'audiovisuel public.



La manipulation de l'information, ça existe en France, ça existe partout. »

En résumé, pour structurer la diffusion de la communication politique via l'audiovisuel public, deux tendances se dégagent : son démantèlement, qui peut passer par la privatisation, sous couvert d'économie budgétaire, suivie de reprise par un propriétaire proche du pouvoir ; ou son infiltration, sans modification apparente de la structure du média.

DES RÉFORMES DÉGUISÉES POUR ACCROÎTRE LE CONTRÔLE DES MÉDIAS PUBLICS

La mise en œuvre de réformes législatives liberticides sous prétexte d'optimisation budgétaire et de modernisation des médias de service public est désormais monnaie courante dans plusieurs pays de l'Union européenne. La méthode est bien rodée : un faux prétexte pour un vrai contrôle. Sous couvert d'un perfectionnement de la machine médiatique ou pour répondre aux accusations régulières de manque d'objectivité, ces réformes affaiblissent réellement l'indépendance et renforcent le contrôle par l'exécutif. Cette dynamique observable dans plusieurs États membres, comme la Slovaquie ou jusqu'à récemment en Pologne, met d'ores et déjà en péril la production et la diffusion d'une information libre et pluraliste au sein de l'Union européenne.

Motif officiel de la réorganisation de l'audiovisuel public en Slovaquie ? Son manque d'objectivité, comme le déclarait sans en montrer les preuves, au moment de la réforme de 2024, le Premier ministre slovaque : « *La RTVS ne peut être objective car elle est en conflit permanent avec le gouvernement slovaque* ». Officieusement, il s'agit en fait



Les fondations des médias publics ont été détruites. Ces derniers ont été brutalement politisés. »

d'une transformation d'un média public en un média d'État. Il est symptomatique que plusieurs membres du nouvel organe de surveillance du média, le Conseil de STVR, aient des conflits d'intérêts et que son vice-président Lukas Machaj – en même temps le Secrétaire général du ministère de la Culture – est un adhérent des théories complotistes qui doute publiquement que la Terre soit ronde. En mai dernier, l'élection de la nouvelle directrice générale de l'audiovisuel public par le Conseil de STVR, a illustré la politisation de ce média. Alors que les séances du Conseil de STVR doivent être publiques, selon la loi, l'élection s'est tenue à huis clos. Par ailleurs, les projets des cinq candidats sont restés confidentiels et n'ont pas fait l'objet de discussion au sein du Conseil avant le vote. Cette procédure opaque a débouché sur le choix politisé de Martina Flasikova, la co-proprétaire du site d'information pro-gouvernemental eReport, hérité de son père, qui n'est autre que le cofondateur du parti du Premier ministre Robert Fico, le Smer-SSD.

Jusqu'en décembre 2023, cette sape interne progressive des médias de service public était également notoire en Pologne. Sous la houlette du parti Droit et justice (PiS), les « *fondations des médias publics ont été détruites. Ces derniers ont été brutalement politisés* », [souligne Dorota Nygren](#), spécialiste des médias au sein du groupe de réflexion Polityka Insight et correspondante de RSF en Pologne. « Réformer » les médias de service public a été l'une des premières mesures prises par le gouvernement ultraconservateur formé par le PiS. Estimant que ces médias ne remplissaient pas correctement leur mission de service public, le pouvoir en place s'est fixé comme objectif de les transformer. Alors qu'ils fonctionnaient jusqu'à lors comme des sociétés de droit commercial contrôlées par l'État, ils sont devenus des institutions culturelles « nationales » parrainées par un Conseil des médias nationaux (Rada Mediow Narodowych). Licenciements, départs volontaires et rétrogradations, recrutement de journalistes favorables au régime dont le [professionnalisme importe peu](#), ont alors été le lot de centaines de journalistes de l'audiovisuel public polonais jusqu'en 2023. Les ingérences politiques dans la ligne éditoriale, qui prennent alors la forme de suppressions ou de modifications de programmes, sont fréquentes, tandis que de nouveaux programmes sont créés dans un esprit favorable à la politique du gouvernement. Le programme du célèbre journaliste polonais Tomasz Lis, *Tomasz Lis na żywo*, a par exemple été supprimé en 2016. Officiellement, la décision de mettre fin à l'émission résultait d'un changement dans le concept de programmation de la chaîne, ainsi que d'une décision de « rafraîchir » l'offre télévisuelle. Dans la pratique, de nombreux commentateurs ont estimé que la décision était liée au contexte politique. Connu pour ses critiques à l'égard du gouvernement, Tomasz Lis était devenu une figure controversée aux yeux des autorités. « *La propagande et le langage de haine étaient si forts dans les médias publics que [depuis l'accession au pouvoir du gouvernement de Donald Tusk] c'est un peu le calme après la tempête* », [soulignait en août 2024 Dorota Nygren](#) dans une interview au quotidien français *Le Monde*. Bien que les ambitions du nouveau pouvoir en place semblent aujourd'hui aller dans le bon sens, la route semble longue pour une restauration pleine et entière de l'indépendance des médias de service public à l'égard de toute influence politique en Pologne.

Le pluralisme de l'information, pendant de son indépendance

Si le combat pour la liberté de la presse, mené en Europe dès le XVIII^e siècle, a marqué l'histoire du journalisme, le pluralisme gagne à être réévalué et réaffirmé. Garantie solide d'un débat public sain au cœur du paysage médiatique européen, le pluralisme recoupe son acception dans la philosophie politique : l'expression d'idées divergentes et d'intérêts concurrents est une condition de la démocratie et contribue à la prise de décision éclairée, individuelle comme collective. Ainsi, le pluralisme des médias et de l'information est à considérer comme la clé de voûte d'une information indépendante et de qualité et l'assurance de la protection de la liberté d'opinion propre à chacun. Il est donc indispensable que cette notion soit inscrite, sinon prise largement en compte, dans les réflexions de régulation audiovisuelle européenne et nationale.

La législation européenne sur la liberté des médias (EMFA) aborde le **pluralisme externe** – droit d'accéder à une pluralité de sources fiables d'information éditorialement indépendantes – (article 3) et l'exigence du **pluralisme interne** – la diversité des sujets, des opinions et des voix au sein d'un même média – au sein des médias de service public (article 5.1). L'analyse montre que de nombreux pays européens disposent de modalités de contrôle du pluralisme interne. Tel est le cas pour un grand nombre de médias de service publics européens, dont l'existence même suggère des obligations à la fois en matière de transparence – sur le financement et l'indépendance – mais aussi de pluralisme interne.

LE DÉFI DU PLURALISME

Consacré dans l'article 5 de l'EMFA, le pluralisme interne oblige les médias de service public au respect d'une diversité de voix à l'antenne, loin de toute manipulation de l'information à des fins idéologiques. En cela, l'affirmation et la mise en œuvre du pluralisme, externe comme interne (voir encadré), demeure un des leviers pour restaurer la confiance dans les médias. Il s'agit là d'un réel défi : le média de service public doit faire respecter une diversité de voix à l'antenne alors que son budget et sa gouvernance dépendent du pouvoir en place.

En Hongrie, en Italie, ou jusqu'à récemment en Pologne, le pluralisme interne comme externe sont très affaiblis. Au cours de ses huit années au pouvoir en Pologne, le gouvernement PiS a ouvertement déclaré que transformer les médias publics en porte-voix de la droite était nécessaire pour garantir le pluralisme. En effet, de l'autre côté se trouvent les médias privés, c'est-à-dire « libéraux ». Il estimait également que cela était conforme à la loi sur les médias. « *Les médias publics ont le devoir de présenter la raison d'État polonaise [...]. La raison d'État polonaise est de soutenir le gouvernement polonais* », a déclaré le président du Conseil national des médias Krzysztof Czapanski sur Radio ZET le 15 juin 2018. À la suite des élections présidentielles de 2020 en Pologne, le [rapport](#) de la mission spéciale de l'OSCE indiquait :

« *Tout au long de la campagne, la Telewizja Polska (TVP) a manqué à son obligation légale d'assurer une couverture équilibrée et impartiale. Au lieu de cela, elle a servi de véhicule de campagne pour le président sortant et a souvent présenté son principal adversaire comme une menace pour les valeurs et les intérêts nationaux polonais. Certains reportages étaient accusés de sous-entendus xénophobes et antisémites.* »

En effet, en juin 2020, alors que les Polonais s'apprêtent à élire leur président, la chaîne publique Telewizja Polska (TVP) [trahit ouvertement sa mission de service public](#) en se faisant le porte-parole quasi exclusif du président et du gouvernement. Selon un [rapport](#) de l'agence Press-Service Monitoring Mediow datant de 2020, le chef de l'État a été présenté, par le principal programme d'actualité de la TVP, Wiadomosci, sous un angle positif dans 97 % des cas, 3 % le montrant en posture neutre, durant toute la campagne présidentielle. Son adversaire, Rafal Trzaskowski – déjà sous-représenté (30 % d'apparitions) – souffre quant à lui d'une image négative à 87 %, et est présenté de façon neutre dans 13 % des cas.

L'exigence du pluralisme interne au sein des médias de service public peut aussi être détournée de sa vertu première, et les fossoyeurs peuvent s'en servir comme argument pour justifier leurs ingérences. Revenons sur « L'Affaire Scurati » : sous couvert de pluralisme, la RAI, a été sommée d'annuler le discours de l'écrivain Antonio Scurati critiquant Giorgia Meloni pour son refus de se dire antifasciste, parce qu'il n'y avait pas face à Antonio Scurati une personnalité identifiée à droite de l'échiquier politique. Ainsi pour le présentateur historique de l'émission *Porta a porta*, Bruno Vespa, « *le Parlement est le rédacteur en chef de la RAI et la majorité a toujours exercé son influence sur les nominations : la RAI a toujours été culturellement conditionnée par la gauche, même à l'époque de Berlusconi. Pour la première fois, un gouvernement a réussi à briser le plafond de verre. Il y a donc simplement plus de pluralisme* ». Or le texte qui devait être lu sur le plateau de l'émission *Chesarà*... de la chaîne RAI 3, l'était dans la perspective des commémorations du 25 avril 1945, date de la libération de l'Italie de l'occupant nazi et de ses alliés issus du régime de Benito Mussolini. Annulé pour « *raisons éditoriales* » selon des documents internes publiés dans la presse italienne, le discours d'Antonio Scurati devait dénoncer l'incapacité de la droite au pouvoir à se rallier au socle antifasciste sur lequel a été fondée la République italienne. Le syndicat des journalistes de la RAI, l'Usigrai, voit dans cette annulation « *le énième signe d'une RAI qui contrecarre toute expression culturelle indésirable pour les gouvernants* ». « L'Affaire Scurati » est finalement caractéristique d'une chape de plomb qui s'abat sur le pluralisme, interne et externe, de la RAI.

L'obligation de pluralisme dans les médias de service public est parfois entièrement piétinée. C'est régulièrement le cas en Bulgarie sur les chaînes de la télévision nationale bulgare (BNT). Lors des élections législatives anticipées de juillet 2021, la BNT est même allée jusqu'à violer son obligation légale d'assurer une couverture équilibrée des partis en lice dans la course électorale. Selon un rapport de l'OSCE, la BNT a consacré un temps d'antenne disproportionné au parti GERB alors au pouvoir, offrant une couverture principalement positive, tout en marginalisant les autres acteurs politiques.

A contrario, lorsque les ingérences politiques sont moins nombreuses, le pluralisme apparaît préservé. C'est notamment le cas en Allemagne, où les systèmes de diffusion publics sont organisés de sorte à assurer la diversité des opinions. La législation allemande vise à empêcher les entreprises médiatiques d'exercer un impact prédominant sur l'opinion publique et garantir la diversité des opinions. Les règles relatives à la propriété des médias audiovisuels sont prévues dans l'accord entre les Länder et les médias (Medienstaatsvertrag). Cependant, le parti d'extrême droite AfD, deuxième force politique du pays, souhaite mettre fin au Medienstaatsvertrag et supprimer le service public de l'audiovisuel, accusé de faire de « la propagande et de l'endoctrinement ».

En France, [à la suite de la décision du Conseil d'État du 13 février 2024](#) d'annuler le refus de l'Arcom d'agir contre la chaîne CNews, en réponse [au recours de RSE](#), imposant au régulateur de l'audiovisuel de revoir sa copie sur son contrôle de l'indépendance et du pluralisme à l'antenne, les groupes de service public Radio France et France Télévisions ont, dans la foulée, accru leur transparence sur ces enjeux.

Le cordon sanitaire médiatique en Belgique francophone

Le « cordon sanitaire médiatique », qui consiste à ne plus accorder de temps d'antenne en direct à des représentants de l'extrême droite, est né au début des années 1990 au sein de la RTBF. Au conseil d'administration de la chaîne, « *cette décision est passée comme une lettre à la poste* », atteste [Michel Henrion](#), qui était alors l'un des vice-présidents, dans un article de la Revue des médias de l'Institut national de l'audiovisuel français (INA) en janvier 2025. Au sein de la rédaction, « *le cordon sanitaire n'a suscité aucun débat* », se souvient le journaliste Yves Thiran. En 1994, le dispositif est pourtant controversé : le président du Front national, Daniel Féret, intente une action en justice contre la RTBF pour contester son exclusion des débats électoraux, et le tribunal de première instance de Bruxelles lui donne raison. Le dispositif est dès lors solidifié, notamment en s'appuyant sur la loi contre le racisme et la xénophobie : « *Il n'est pas normal que des gens qui ne respectent pas les valeurs de la démocratie puissent s'exprimer sur un média de service public* », résume Simon-Pierre

De Coster, alors conseiller juridique de l'administrateur général de la RTBF. Un arrêt du Conseil d'État en valide définitivement le principe en 1999. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel recommande alors aux radios et télévisions privées de s'aligner sur la pratique du service public. En 2012, le gouvernement de la Communauté française de Belgique transforme même cette recommandation en obligation pour les médias audiovisuels. Conçu à l'origine contre l'extrême droite, le cordon sanitaire a ensuite été appliqué au parti fondamentaliste Islam, dont le programme contrevenait au principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, la notion de « cordon sanitaire » a été remplacée par la « responsabilité sociale et démocratique ». « *C'est vraiment ça qui se joue : nous sommes conscients de notre responsabilité dans la construction du débat public* », confiait à ce sujet le directeur de l'information de la RTBF Jean-Pierre Jacqmin, dans l'article de l'INA.



3 | LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, UN SURSAUT EUROPÉEN

A/ AVANCÉES EUROPÉENNES ET SUCCÈS LOCAUX : DES MÉDIAS PUBLICS RENFORCÉS

Alors que les ingérences et les pressions sur les médias de service public dans l'Union européenne sont nombreuses, les avancées européennes, notamment *via* la réglementation, obligent les États membres à proposer un nouveau cadre législatif relatif au fonctionnement des médias de service public. Des exemples de bonnes pratiques, en particulier sous forme d'alliances, invitent aussi à repenser le paysage global des médias de service public au sein de, mais aussi à travers, l'Union européenne.

| DES ALLIANCES EUROPÉENNES

Au-delà des initiatives nationales inspirantes, des alliances européennes se sont nouées ces dernières années, autour ou avec des médias de service public, créant des synergies intéressantes. L'UER est pionnière en ce domaine.

En lançant en 2021 une offre nouvelle d'information collaborative baptisée [Vu d'Europe](#), l'UER a permis au public d'accéder à des contenus vérifiés, grâce à des outils numériques innovants, permettant de surmonter les barrières linguistiques et de partager leurs contenus en provenance de toute l'Europe. La réunion de dix groupes audiovisuels européens de service public (allemand, belge, espagnol, finlandais, français, irlandais, italien, portugais, suisse – ainsi que la chaîne franco-allemande ARTE) est pensée comme un « *gage de fiabilité et d'intégrité* ».

Ces alliances peuvent s'avérer cruciales dans la lutte contre la désinformation. C'est le cas du réseau de vérification des faits pour lutter contre la désinformation, lancé par l'UER en avril 2025. Baptisé « [Spotlight](#) », il a été conçu comme une « *puissance défense collective contre la désinformation* », qui propose des outils nécessaires pour lutter contre la désinformation en ligne.

« *Les médias de service public ont la responsabilité unique d'être un havre de vérité dans un océan de fausses informations et d'incertitudes. Mais nous ne pouvons pas relever ces défis seuls. Nous avons besoin d'une formation continue, d'outils efficaces et d'une collaboration mondiale pour identifier et répondre aux menaces locales.* »

Florent Latrive, directeur adjoint de l'information de Radio France,
l'un des médias partenaires de l'initiative « Spotlight ».

LA LÉGISLATION EN VIGUEUR : L'UNION EUROPÉENNE À LA RESCOURS DES MÉDIAS PUBLICS ?

L'état des médias de service public de l'Union européenne est scruté par les institutions européennes. Le [rapport](#) sur l'état de droit de l'Union européenne de 2024 pointe notamment des inquiétudes sur le manque d'indépendance de la gouvernance dans plusieurs États membres – des préoccupations déjà exprimées n'ont pas été résolues en Roumanie, à Malte et en Hongrie par exemple.

La mise en œuvre de l'EMFA sera donc suivie de près et se heurtera nécessairement aux problèmes nationaux précités. Par ailleurs, la méconnaissance de l'EMFA est forte, dans les médias mais aussi dans des formations politiques qui ont une représentation au Parlement européen.

DES EXEMPLES INSPIRANTS

Certains États membres n'ont pas attendu l'entrée en vigueur de l'EMFA pour structurer des garanties d'indépendance solides. Les médias publics de certains pays font même figure de modèles inspirants au niveau européen, par l'inventivité et l'efficacité des mécanismes qui défendent leur indépendance, qu'elle soit financière ou éditoriale.

Au Portugal, un Conseil général indépendant du radiodiffuseur public, la RTP, [a été créé en 2014](#). Dès lors, le gouvernement ne peut plus nommer les membres du conseil d'administration de la RTP, contribuant ainsi à une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Autre exemple avec l'Allemagne, qui dispose d'un des meilleurs réseaux de chaînes de télévision et de stations de radio publiques, avec un système géré à différents niveaux par neuf diffuseurs publics régionaux (les médias étant une compétence des Länder). Le financement des médias publics allemands, qui est le plus important de l'UE en valeur absolue et par habitant, est assuré par le prélèvement d'une redevance commune à tout le pays directement auprès des ménages. Son montant (18,36 euros par mois) est régulièrement réévalué au cours d'un processus en trois étapes. Les médias publics font part de leurs besoins à la Commission de détermination des besoins financiers des radiodiffuseurs (KEF), qui évalue la pertinence des montants demandés. Puis la KEF transmet une nouvelle proposition aux gouvernements et parlements des Länder, qui doivent se mettre d'accord sur le nouveau montant de la redevance. Point intéressant : la proposition de la KEF a un effet contraignant, en cela que les Länder ne peuvent pas trop s'en éloigner sauf à produire une justification solide. Concernant l'indépendance éditoriale, s'il est difficile de résumer le fonctionnement de chacun des neuf diffuseurs publics, ils partagent un certain nombre de garanties comme des conseils d'administration composés de représentants de la société civile et d'une minorité des représentants du ou des Länder qui ne peut excéder un tiers.

On l'a vu, la Tchéquie est, parmi les pays de l'ancien bloc de l'Est, le pays présentant les médias de service public les plus solides, et un exemple à suivre pour les pays post-communistes européens. La hausse de la redevance audiovisuelle et son indexation à l'inflation, adoptées en avril 2025 par le Parlement, viennent parachever des garanties d'indépendance consolidées en 2022. La procédure de nomination des membres des Conseils de Télévision tchèque et de Radio tchèque a par ailleurs été modifiée. Le Sénat peut désormais en élire un tiers, contre deux tiers pour la Chambre des députés, qui en élisait la totalité avant, ce qui permet de réduire l'influence de la majorité au pouvoir. Autre mécanisme intéressant : les candidats aux postes d'administrateur ne peuvent être présentés que par des organisations de la société civile. La réforme de 2022 a renforcé ce dispositif en créant une durée d'existence minimale afin d'empêcher que certaines soient créées *ad hoc* uniquement pour présenter des candidats. Enfin, cette loi a retiré à la Chambre des députés la possibilité de révoquer d'un seul coup l'ensemble du Conseil de Télévision tchèque en cas de double désapprobation du rapport annuel.

Les radiodiffuseurs publics certifiés JTI en Europe : un mécanisme d'identification de l'information fiable

Alors que la défiance envers les médias grandit et que l'information journalistique est en concurrence directe avec tout autre type de contenu sur les plateformes, la certification Journalism Trust Initiative (JTI) lancée en 2019 par RSF offre une solution bénéfique pour le droit à l'information. Cette norme professionnelle internationale évalue les méthodes utilisées par les rédactions pour produire des informations fiables – telles que les lignes directrices de la charte éditoriale, la manière dont les erreurs sont corrigées, la transparence autour de leurs sources de revenus – sans évaluer le contenu produit. La certification JTI pousse ainsi les médias à adhérer aux plus hauts standards éthiques, tout en respectant son indépendance éditoriale. Elle signale au public, aux agences de publicité, aux donateurs et aux plateformes en ligne que le média est une source crédible, et les moteurs de recherche peuvent accorder un traitement préférentiel aux médias certifiés JTI dans leurs algorithmes, ce qui génère davantage de revenus publicitaires pour les médias fiables.

Pour obtenir la certification JTI, chaque média doit procéder à une auto-évaluation portant sur plus de 100 critères relatifs à la transparence et aux processus éditoriaux, avant de se soumettre à un audit externe réalisé par un auditeur indépendant. Les médias de service public doivent décrire leur mission de service public et l'instrument juridique sur lequel elle est fondée. Ils doivent expliquer la structure de leur gouvernance, y compris le rôle de tous les organes de gouvernance pertinents (par exemple, les conseils ou comités de régulation et de surveillance, le rôle du gouvernement ou du parlement). Ils doivent décrire comment leurs revenus sont générés et préciser la part provenant de fonds publics. Ils doivent également déclarer si leurs mesures de gouvernance interne et externe garantissent leur indépendance éditoriale.

Pour être certifié JTI, le média de service public doit décrire sa mission de service public et l'instrument juridique sur lequel elle est fondée. Il doit décrire sa structure de gouvernance, y compris le rôle de toutes les instances de gouvernance concernées (par exemple les conseils ou comités de réglementation et de supervision, le rôle du gouvernement ou du parlement). Il doit décrire la façon dont ses revenus sont générés et la proportion de ses revenus provenant entièrement ou en partie de fonds publics. Il doit déclarer si ses mesures de gouvernance internes et externes garantissent son indépendance éditoriale.

L'Union européenne de radio-télévision (UER) est l'un des membres fondateurs de la norme JTI. Parmi les plus de 2 000 médias impliqués dans le monde, 11 groupes audiovisuels publics de huit pays, qui ont choisi la transparence vis-à-vis de leurs audiences et de leurs partenaires, ont obtenu la certification JTI :

Canada : 
CBCtelevision

 RADIO-CANADA

France :  **france**.tv ■ **France médias monde** 

Irlande : 

Lettonie : 
LATVIJAS TELEVIZIJA

 Latvijas
Radio

Lituanie : 

Suisse :  **swissinfo.ch**

Taiwan :  **RTHK** 中央廣播電臺
Radio Taiwan International

Usa :  **Colorado Public Radio**

RSF a également recensé six médias de service public de six pays européens qui ont entamé les démarches mais n'ont pas pu poursuivre l'objectif de la certification JTI, pour des raisons notamment liées à des tentatives d'ingérence politique, à des carences en gouvernance institutionnelle et au manque de ressources financières et humaines.

D'autres garde-fous existent pour se prémunir d'une mainmise étatique, à commencer par les statuts. Par exemple, à France Médias Monde, le radiodiffuseur de l'audiovisuel public extérieur, les journalistes signent une charte de déontologie qui rappelle et garantit des « *principes essentiels* » et des « *valeurs* » tels que l'indépendance, la transparence, le pluralisme, l'honnêteté de l'information... En d'autres termes : l'État n'a aucun droit ou regard sur le contenu éditorial.

B/ VERS LA SOLUTION D'UN AUDIOVISUEL PUBLIC EXTÉRIEUR FORT ET INDÉPENDANT

À l'heure où la désinformation prospère, l'audiovisuel extérieur public joue un rôle crucial dans la diffusion d'une information fiable à l'échelle mondiale. Face aux crises sanitaires, politiques ou géostratégiques, des groupes comme France Médias Monde, la Deutsche Welle ou la BBC World Service incarnent des outils de résistance démocratique. Leur mission s'articule autour de trois enjeux majeurs : leur rôle spécifique, leur portée géopolitique, et leur nécessaire indépendance.

I LE RÔLE SPÉCIFIQUE DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

La Deutsche Welle en Allemagne, France Médias Monde en France, la BBC World Services au Royaume-Uni... De par leur taille et leur influence, plusieurs groupements de médias de service public extérieurs se démarquent en Europe. Le rôle de l'audiovisuel public extérieur est capital pour apporter une information fiable aux téléspectateurs, auditeurs et internautes à travers le monde, en particulier en temps de crise où les risques de désinformation sont démultipliés.

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat français [rappelait](#), en 2020, le rôle essentiel de l'audiovisuel public extérieur dans la crise sanitaire mondiale « *grâce à l'indépendance éditoriale des opérateurs* ». Plus encore en temps de crise, il appartient à ces médias « *de délivrer partout dans le monde une information fiable, crédible et certifiée, en s'appuyant sur les meilleures sources et en relayant les messages des institutions reconnues internationalement pour leur expertise* ». À cela s'ajoute leur rôle capital dans la lutte contre la désinformation. France Médias Monde a renforcé depuis plusieurs années sa lutte contre les « *fake news* », par exemple à travers les émissions *Les Observateurs de France 24* et *Les Dessous de l'Infox*, de RFI.

Ces canaux ne s'adressent pas particulièrement aux citoyens du pays du média résidant à l'étranger : les programmes sont conçus comme des liens avec la culture du pays et apportent, dans de multiples langues, une information « *libre, indépendante, vérifiée et équilibrée*² ». La diffusion des contenus du groupe France Médias Monde en 21 langues constitue d'ailleurs un moyen efficace pour se rapprocher des préoccupations des auditeurs à l'étranger, non sans risques d'attaques ciblées. Le 3 août 2023, une semaine après avoir renversé le président élu au Niger, [la junte a suspendu](#) le signal et France 24, violant ainsi délibérément le droit à une information plurielle des nombreuses populations. En 2022, plusieurs chaînes de France Médias Monde ont également été suspendues au Mali et en Russie.

I UN INTÉRÊT GÉOSTRATÉGIQUE ÉVIDENT

À l'instar de tout média de service public, la méthode et le montant du financement de l'audiovisuel extérieur constituent le socle de son indépendance. À cet égard, la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en France a eu une conséquence en Allemagne, où « *le régulateur local (le MABB) a estimé que les garanties d'indépendance de RFI vis-à-vis de l'État ne seraient plus réunies en raison de la budgétisation initialement*

² Rapport d'exécution du contrat d'objectif et de moyens de France Médias Monde, année 2022.

envisagée par le gouvernement, faisant ainsi courir le risque du non-renouvellement de sa fréquence FM (dont RFI dispose depuis 1994) », [soulignait](#) la directrice générale de France Médias Monde, Marie-Christine Saragosse, devant la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale en 2023. Le Conseil des médias du MABB a finalement [réattribué](#) la fréquence de RFI en octobre 2023.

La funeste décision de l'administration du président Donald Trump, de [démanteler](#) l'Agence des États-Unis pour les médias mondiaux (USAGM), qui distribuait les fonds à notamment Voice of America, Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL) et Radio Free Asia, vient porter un coup d'arrêt à la production et à la diffusion d'une information indépendante. Dans cette catastrophe, le cas de RFE/RL, dont la rédaction principale siège à Prague, est particulièrement préoccupant pour l'Europe. Face à la montée des régimes autoritaires dans le monde, des manipulations médiatiques massives et des campagnes de désinformation, RFE/RL – fondation privée de droit américain, distincte de l'administration fédérale et éditorialement indépendante –, informe chaque semaine près de 50 millions de personnes à travers l'Europe de l'Est, le Caucase, l'Asie centrale et le Moyen-Orient.

Dans un monde où des régimes comme la Russie ou la Chine intensifient leurs efforts pour déstabiliser les États européens par la désinformation, RFE/RL incarne un outil pacifique puissant : celui du journalisme. Ses employés, souvent exposés à des menaces directes, couvrent des territoires stratégiques, notamment en Russie, en Ukraine, au Bélarus, dans les Balkans ou encore en Iran. En s'appuyant sur des enquêtes rigoureuses et des reportages de terrain, ils permettent de contrer les récits mensongers, de dénoncer les violations des droits humains et de renforcer la résilience démocratique dans des régions clés pour l'équilibre européen.

Les services d'information internationaux sont également sous pression dans d'autres pays. « Ces dernières années, plusieurs démocraties libérales ont reconsidéré ou réduit le financement des médias de service public, en

particulier de ceux qui s'adressent à l'étranger », [constate Colin Porlezza](#), directeur de l'Institut des médias et journalisme à l'Università della Svizzera italiana, dans un article publié par le média public Swissinfo. C'est ce que subit depuis une quinzaine d'années, le service international de la BBC au Royaume-Uni, la BBC World Service, avec des coupes drastiques. En janvier 2025, il annonçait encore la suppression de 130 emplois dans le cadre d'un plan d'économie visant à réduire son budget de six millions de livres sterling (environ sept millions d'euros). « Un monde instable nécessite plus de défense, mais aussi plus de journalisme impartial, correct, et accessible gratuitement. C'est absolument essentiel », [soulignait](#) Jonathan Munro, directeur de la BBC World Service, au quotidien *Le Monde* en avril 2025. En ce sens, ajoute-t-il, la BBC « fait partie d'une bataille pour la sécurité et la stabilité mondiales », avant de mentionner la très virulente bataille de l'information avec la Russie et la Chine :



Ces dernières années, plusieurs démocraties libérales ont reconsidéré ou réduit le financement des médias de service public. »



Si on n'augmente pas l'enveloppe financière du World Service dans les deux, trois ou quatre prochaines années, nous risquons de faire face à un retard irréversible face aux acteurs étatiques qui se développent très vite. »

Différents modèles de médias de service public garantissant à la fois une indépendance éditoriale forte et un pluralisme interne sont possibles. L'objectif ici n'est pas d'en retenir un en particulier, mais de s'inspirer de bonnes pratiques existantes pour que les législations nationales puissent s'y aligner, et ce notamment à l'horizon du 8 août 2025, date de l'entrée en application de l'article 5 de l'EMFA. Ainsi, l'organisation émet 12 recommandations principales à l'adresse de l'Union européenne, des États membres et des médias de service public.

1/ Prévoir des garanties d'indépendance fortes dans la nomination des dirigeants de médias de service public, ce qui permettrait de réduire l'influence politique sur leur gouvernance. La mise en place d'un cordon sanitaire entre l'influence politique (nécessaire pour rendre des comptes) et l'indépendance des médias (nécessaire dans l'intérêt public) pourrait prendre différentes formes :

- > un collège électoral (incarné par un conseil de surveillance) élu par le Parlement ;
- > la participation à l'élection du collège électoral de plusieurs organes, directement ou indirectement élus (deux chambres du Parlement, président, gouvernement) ;
- > la participation de la société civile et des représentants des journalistes du média public à l'élection des membres du collège électoral ;
- > la discordance de la durée de mandat des membres du collège électoral (pas de mandats parallèles) ;
- > l'élection du collège électoral basée sur les critères de la transparence (auditions publiques), l'expertise et l'indépendance (des membres du collège électoral).

Des comités indépendants pourraient aussi rendre des rapports annuels sur l'indépendance. Bien que l'influence politique, notamment *via* le Parlement, ne puisse être réduite à néant, puisque les médias de service public doivent rendre des comptes aux citoyens qui les financent, l'influence doit être strictement circonscrite à un dialogue entre le corps législatif et les médias de service public, sans que l'exécutif n'intervienne.

2/ Veiller à ce que, dans le cadre de leurs auditions régulières et publiques devant le Parlement, **les médias de service public rendent des comptes sur le respect de leurs obligations en matière d'indépendance, de traitement honnête de l'information et de pluralisme**, sans que celles-ci puissent faire l'objet d'une instrumentalisation à des fins politiques remettant en cause leur indépendance.

3/ Inscrire des obligations relatives à la transparence sur les pratiques au sein de la rédaction, en s'engageant par exemple dans la certification Journalism Trust Initiative (JTI) de RSF, **et inciter les médias de service public à adhérer aux normes internationales les plus ambitieuses en matière d'éthique journalistique et d'indépendance** – par exemple la Charte de Paris sur l'intelligence artificielle et le journalisme, également développée par RSF.

4/ Nommer un administrateur pour l'indépendance et contre les conflits d'intérêt. La loi pourrait faire obligation au conseil d'administration de confier à un administrateur indépendant une fonction de veille sur les questions liées à l'indépendance des rédactions et aux conflits d'intérêts.

- 5/ Développer, parmi les régulateurs européens des médias, une culture et des pratiques communes pour le contrôle du pluralisme interne dans les médias.** Le pluralisme interne étant seulement contrôlé à l'aune des législations et réglementations nationales, il apparaît nécessaire d'aller vers un cadre commun d'appréciation du pluralisme interne et d'entrer, ainsi, dans une logique de réaffirmation de son importance à l'échelle européenne.
- 6/ Inscrire des obligations renforcées et précises en matière de pluralisme,** imposant aux éditeurs d'assurer la représentation appropriée de la diversité des courants de pensée et d'opinion sur les différents sujets traités, dans le respect de la liberté éditoriale. La variété des sujets abordés doivent aussi être assurée. Le régime des médias de service public devrait être a minima équivalent à celui d'un média privé, avec des exigences supplémentaires.
- 7/ Inscrire la notion de « diligence journalistique » dans les conventions des radiodiffuseurs publics,** imposant des obligations aux journalistes et animateurs à l'antenne, notamment une distinction claire entre information et commentaire, comme c'est le cas en Suisse ou au Royaume-Uni.
- 8/ Créer un organisme indépendant permettant d'estimer les besoins financiers** des médias de service public et d'informer le débat public et politique avant la procédure de détermination des financements à court et à long terme. Cet organisme, qui serait indépendant des autorités de régulation et des médias, émettrait des avis d'experts non contraignants pour le gouvernement ou le Parlement. Cependant, s'ils refusent de suivre les recommandations, ils devraient fournir une justification. Ce « conseil des sages », s'étendant sur plusieurs cycles politiques et législatifs, devrait être composé de représentants de la société civile et de la communauté d'experts, qui devraient également participer à l'élection des membres.
- 9/ Prévoir un plan de financement pluriannuel pour les médias de service public.** En inscrivant dans la loi de programmation des finances publiques un financement pluriannuel des médias publics, le Parlement empêcherait sa vulnérabilité aux tractations politiques annuelles et aux réductions budgétaires potentielles. De solides garanties de financement des médias publics reposant sur la pérennité et l'indépendance sont nécessaires pour assurer leur existence et leur liberté éditoriale dans la durée. La loi organique relative aux lois de finances doit permettre à l'audiovisuel public d'être exempté de régulation à la baisse au cours de l'année. Les crédits de l'audiovisuel public devront faire l'objet d'une veille de la part d'une autorité indépendante dédiée. Cette pérennisation des financements permettra d'envisager sereinement de donner des verticales (actualité, sciences, culture...) communes à l'ensemble des supports en ligne proposés par les médias de service public, afin d'octroyer un accès plus facile et plus large à l'ensemble des contenus.
- 10/ Étudier un système de financement, au niveau européen, basé sur une taxe imposée par les États membres aux plateformes numériques** – telles que les réseaux sociaux et les moteurs de recherche – en fonction du volume de leur trafic dans le pays. Cette taxe pourrait compléter une autre source de financement, telle qu'une « redevance universelle et progressive ». Un financement direct provenant du budget de l'État, basé sur des décisions à court terme, n'est pas conforme à l'EMFA ni aux recommandations de RSF.

11/ Faire du 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, la « Fête des médias ».

Les médias de service public pourrait organiser, sur le modèle des journées du Patrimoine en France, l'ouverture des rédactions au grand public. L'ouverture de la fabrique de l'information à ceux qui la consomment peut faire naître un sentiment de transparence qui régénère la nécessaire confiance. Les échanges entre le public et la rédaction peuvent prendre la forme d'assemblées, de forums, de débats, de rencontres, de retours d'expérience, d'interviews... Pour encourager ces pratiques, une politique publique volontariste pourrait encourager la mise en place systématique de postes de directeur délégué aux relations avec le public. À la suite de difficultés économiques, beaucoup de médias ont supprimé ce poste ces dernières années.

12/ Créer un audiovisuel extérieur européen. Une coalition d'États membres, élargie au Royaume-Uni, par exemple, ou l'Union européenne elle-même pourrait permettre la survie des rédactions de Radio Free Europe/Radio Liberty, en synergie avec d'autres acteurs européens du secteur comme France Médias Monde et Deutsche Welle. Ce financement pourrait s'inscrire dans les 800 milliards d'euros de dépenses annoncés pour la défense de l'Europe. Un tel plan permettrait de contribuer à l'impératif de protection de l'espace informationnel et la lutte nécessaire contre les ingérences étrangères et la propagande.

RSF se tient prête à assister les gouvernements, les parlements, la société civile, les communautés d'experts et les médias de service public, dans la mise en place de ces propositions et dans l'élaboration de recommandations supplémentaires plus détaillées pour les projets de loi nationaux relatifs à l'application de l'EMFA.



REPORTERS SANS FRONTIÈRES œuvre pour la liberté, l'indépendance, et le pluralisme du journalisme partout sur la planète. Dotée d'un statut consultatif à l'ONU et à l'Unesco, l'organisation basée à Paris dispose de 13 bureaux et sections et plus de 150 correspondants dans le monde.